

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)

Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté

38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :

1 mois 3 mois 6 mois 1 an

Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—

Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—

On peut s'abonner dans les bureaux de poste

Compte de chèques postaux 11a 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

Société Anonyme Suisse de Publicité

Rue de Romont, 2

Fribourg

Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :

Canton de Fribourg 8 ct. 3/4 | Le millimètre
Suisse 10 | de hauteur
Etranger 12 | sur une
Réclame 25 | colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

Attention à la Russie !

Les justes alarmes des Anglais.

Conseil consultatif en Syrie.

L'excès de fonctionnaires en Espagne.

Le général Sikorski, ancien président du Conseil et ministre de la guerre de Pologne, vient de publier, dans une revue française, le *Mois*, un article qui est un cri d'alarme : « Attention à la Russie ! »

Dans cet article, le général Sikorski a rappelé la composition de l'armée rouge : 70 divisions d'infanterie, 700 batteries d'artillerie de campagne, 89 régiments de cavalerie, 60 batteries d'artillerie montée et 36 batteries d'artillerie lourde, enfin, les corps auxiliaires, les unités du génie et 250 chars d'assaut.

La force totale de l'armée rouge permanente est de 600,000 hommes, mais il faut ajouter à ce nombre les unités territoriales et la Guépécou, un corps de police bien entraîné, fort de 150,000 hommes, qu'on utilise pour réduire les insurrections anti-communistes et, en général, pour le travail d'espionnage.

En outre, depuis 1920, l'aviation russe a quadruplé, et les Soviétiques disposent actuellement de 1,200 avions. Ce chiffre, d'ailleurs, augmentera sans cesse, parce que le développement de l'aviation russe est considéré comme un devoir national qu'aucun Russe ne peut négliger.

Cette aviation représente une menace chaque jour plus grande, car il n'est pas de semaine où la Société des amis de l'aviation (Ossaviachim) ne fasse cadeau au gouvernement d'un ou de deux avions. Comme cette société compte actuellement 5 millions de membres et qu'elle s'accroît, elle aussi, sans cesse ; comme, d'autre part, une grande partie de ses membres reçoivent une instruction de guerre chimique, on reconnaît que le danger est d'importance.

On sait de reste que toute cette activité — qui cadre bien mal avec les déclarations pompeuses de Litvinof en faveur du désarmement —, activité qualifiée, naturellement, de défensive par le gouvernement de Moscou et les fidèles agents qu'il possède un peu partout, ne forme rien d'autre qu'une énorme machine de guerre qui, un jour ou l'autre, pourra servir à semer à travers l'Europe la dévastation communiste.

Dans ces conditions, c'est une aberration de traiter, avec les Soviétiques, des affaires dont le bénéfice servira immanquablement au perfectionnement et à l'augmentation de cette organisation guerrière. Il se trouve malheureusement partout des gens, qui, sous le prétexte, parfois, de réduire quelque peu la crise actuelle, fournissent ainsi une aide précieuse aux bolchévistes.

Nous avons parlé de ces industriels français dont on a dit qu'ils étaient intervenus en faveur des relations franco-russes, et qui, en fait, à part de vagues et impersonnelles déclarations, n'ont jamais protesté contre cette allégation.

On remarquera, d'autre part, que certains milieux allemands s'intéressent beaucoup aux Soviétiques. Ainsi, dans l'armée rouge, des aviateurs et des experts chimistes allemands sont attachés à chaque unité importante. Enfin, une grande partie des avions de l'armée bolchéviste sont des avions de conception allemande, construits en Russie.

La livre sterling a eu une nouvelle défaillance, hier lundi, aux Bourses de Londres et de New-York.

Cette chute de la livre est, paraît-il, l'effet, des prévisions pessimistes qu'engendre la politique protectionniste du gouvernement. Dans le monde des affaires, on appréhende les représailles des Etats étrangers, qui vont fermer leurs frontières aux marchandises anglaises. On trouve que le ministre du commerce y va avec trop d'entrain dans la hausse des droits de douane et on invite le gouvernement à tempérer son ardeur protectionniste.

Par lettre adressée au cheikh Tageddin, président du Conseil de l'Etat syrien, M. Ponsot, haut commissaire français dans

ce pays, vient de déclarer en vigueur le statut organique de la Syrie qui a été promulgué le 14 juillet 1930.

Ainsi a pris fin, selon les déclarations faites à la Société des nations et approuvées par elle, le régime provisoire qui devait précéder la mise en vigueur du statut.

La lettre de M. Ponsot a annoncé, en outre, la formation d'un conseil consultatif pour l'application du statut organique et de libres élections pour la nomination d'une Chambre des députés en Syrie, élections qui auront lieu en janvier prochain. Le haut commissaire a encore remercié le cheikh Tageddin du concours qu'il lui a donné pendant quatre ans.

Le conseil consultatif comprendra tous les anciens chefs de l'Etat de Syrie, les présidents du Conseil d'Etat et de la cour de cassation, le recteur de l'université de Damas, le président du conseil administratif du territoire (*sandjak*) d'Alexandrette, les présidents des chambres de commerce d'Alep, de Damas, etc., et, enfin, le cas échéant, toutes les personnes que le haut commissaire jugera utile de consulter ou de faire entendre. Le conseil siègera à Damas.

La création du conseil consultatif dont nous venons de parler répond au souci de M. Ponsot de placer, en attendant les élections de janvier 1932, l'autorité gouvernementale en dehors et au-dessus de la lutte, afin d'assurer à tous les partis et à tous les candidats une liberté égale, sous l'égide de l'autorité mandataire.

Dans ce même esprit, M. Ponsot a décidé que :

1° Jusqu'à la mise en vigueur de la constitution syrienne et jusqu'à la formation d'un gouvernement régulier reconnu, le haut commissaire exercera les attributions qui sont déléguées au chef de l'Etat, en ce qui concerne la procédure des élections ;

2° Durant la même période, les attributions du ministre de l'Intérieur seront dévolues à un secrétaire général qui assurera l'expédition des affaires courantes sous la signature d'un ministre en exercice et avec le concours du délégué du haut commissaire.

Le premier-ministre espagnol, M. Azana, vient de s'attaquer à un problème difficile. Il entend guérir son pays d'un mal fort malaisé à traiter : la surabondance de fonctionnaires.

C'est un mal qui a frappé, plus ou moins profondément, la plupart des pays. Sauf en Portugal, où le nombre des employés de l'Etat est relativement réduit, et en Angleterre, où une statistique — à la vérité, un peu ancienne — a marqué une moyenne de 75 fonctionnaires, seulement, pour 10,000 habitants, la proportion, dans les autres pays, est bien plus grande : 150 pour 10,000 en Allemagne ; 165 en France ; 200 en Belgique.

Mais, en Espagne, le chiffre total des fonctionnaires dépasse largement 850,000 pour tendre même, dit-on, au million. On conviendra que c'est beaucoup. C'est que l'administration espagnole a toujours eu un personnel nombreux. On est grand partisan, dans le pays, de l'emploi officiel, qui garantit au moins la subsistance, pour médiocre qu'elle soit.

Cette vogue, en effet, ne s'explique pas du fait que les places de l'Etat sont largement rétribuées, mais bien parce qu'elles sont, en général, des sinecures. Les traitements sont, en Espagne, inférieurs à ceux des autres pays ; ils sont même souvent tout à fait insuffisants.

Juges, ingénieurs, employés des finances, professeurs, débutent à moins de 400 pesetas par mois, et les traitements de 200 pesetas ne sont pas rares.

Mais, jusqu'ici, tout au moins, l'emploi, mal payé, demandait peu d'efforts. Les loisirs étaient nombreux (des bureaux se ferment à 1 h. après midi) ; il restait du temps pour les affaires particulières, voire pour remplir une seconde charge officielle dans quelque bureau resté ouvert.

Si les fonctionnaires étaient astreints à un

travail de six heures par jour, seulement, ils n'auraient pas de quoi s'occuper tous, car ils seraient trop nombreux. D'autre part, il ne peut être question de leur permettre de toucher leurs traitements sans rien faire.

Il s'agit donc de réduire le nombre de ces fonctionnaires et d'augmenter leurs occupations. Ainsi, on pourra mieux les payer.

C'est pourquoi M. Azana a publié le décret dit « des fonctionnaires », qui, par le moyen d'une retraite plus ou moins avantageuse et qui peut s'obtenir à tout âge, réduit de moitié le nombre de ceux-ci.

Cela ne s'est pas passé sans bruit. Les protestations furent plus nombreuses, et plus vives que lors de la réduction des cadres d'officiers, et l'application du décret a même dû être retardée jusqu'après délibération des Cortès.

Le projet d'assurance pour les vieillards, les veuves et les orphelins

ECONOMIE GÉNÉRALE DE LA LOI

L'assurance est obligatoire pour tous les habitants de la Suisse, hommes et femmes, dès l'âge de 19 ans. Elle l'est également pour les personnes déjà assurées, soit auprès de compagnies d'assurance soit auprès de caisses de secours telles que celles de la Confédération, des Chemins de fer fédéraux, des cantons, des communes, des entreprises de transport, des entreprises commerciales et industrielles, etc.

Chaque canton crée une caisse d'assurance. Plusieurs cantons peuvent créer ensemble une caisse commune.

Les caisses cantonales doivent se suffire. Chaque année, il est procédé à une compensation financière entre les caisses dont les recettes ou les dépenses s'écartent de la moyenne du pays.

Les caisses cantonales sont exonérées de toute imposition fédérale, cantonale et communale, sauf pour leurs immeubles ne servant pas directement à l'assurance.

Les cantons édictent les dispositions complémentaires pour l'application de la loi. S'ils ne prennent pas en temps utile les décisions nécessaires, le Conseil fédéral édicte ces dispositions en leur lieu et place. Il surveille, en outre, l'application de la loi par les cantons qui lui présentent chaque année leur rapport et leurs comptes.

Primes et contributions

1. Primes. — Hommes : 18 fr. par an.
Femmes : 12 fr. » » »

Le chef de famille paye pour sa femme et ses enfants mineurs.

Le Conseil fédéral peut majorer ces primes de 25 %. Les cantons peuvent les abaisser de 33 % dans les régions dont les conditions économiques sont difficiles, auquel cas les rentes sont également réduites.

Les primes impayées sont à la charge des cantons et des communes.

2. Contributions patronales : 15 fr. par assuré et par an.

Cette contribution est due pour toute personne salariée, homme ou femme, tant dans l'industrie et le commerce que dans l'artisanat, l'agriculture, les travaux domestiques, etc.

L'employeur qui subventionne des caisses de secours en faveur de son personnel peut réduire ses prestations dans toute la mesure de ses contributions à l'assurance fédérale.

3. Contributions publiques. — La Confédération et les cantons versent ensemble, chaque année, aux caisses cantonales, un montant égal à 100 % du total des rentes de base (voir ci-dessous), payées par celles-ci aux assurés (la Confédération 80 % et les cantons 20 %). Ces contributions sont réservées exclusivement au service des suppléments de rente, dits sociaux.

Rentes

Les caisses cantonales payent deux sortes de rentes :

1° les rentes de base ;

2° les suppléments sociaux.

De 1934 à 1948 (période transitoire), les rentes de base et les suppléments sociaux sont payés exclusivement aux nécessiteux, soit aux personnes ne pouvant se suffire par leurs propres moyens (fortune, gain, pensions).

Dès 1949, les rentes de base sont payées à tout le monde, riches et pauvres ; les suppléments sociaux sont payés exclusivement aux nécessiteux (même définition que ci-dessus).

Montant des rentes

	1934-1948		dès 1949	
	Rentes de base	Supplément social (maximum)	Rentes de base	Supplément social (maximum)
Vieillards	100.—	100.—	200.—	400.—
Veuves	75.—	75.—	150.—	300.—
Orphelins : de père et mère	25.—	25.—	50.—	100.—
	50.—	50.—	100.—	200.—

Pendant la période transitoire (1934-1948) et en tant que le produit du tabac et de l'alcool le permettra, un subside extraordinaire pourra être accordé aux nécessiteux, au maximum de 75 % du supplément social prévu pendant cette période.

Assurance complémentaire des cantons

Les cantons peuvent créer ou subventionner d'autres institutions d'assurance et les déclarer obligatoires pour tout ou partie de leur population. Ils peuvent également déléguer cette compétence aux communes.

L'ensemble des contributions publiques à cette assurance complémentaire ne dépassera pas la moitié du budget de l'assurance.

Aucune contribution nouvelle ne pourra être imposée aux employeurs.

Les rentes ne seront pas supérieures à celles de l'assurance fédérale payées dès l'année 1949.

Budget de l'assurance fédérale

(Message du Conseil fédéral, du 29 août 1929)

	1931	1949	1966 et ss.
1. Recettes (en millions de francs)			
Primes des assurés	39.8	41.9	42.8
Contributions patronales	15.5	16.4	16.8
Contributions publiques			
Confédération	16.5	71.8	87.6
Cantons	4.1	18.0	21.9
Intérêts des fonds d'assur.	2.5	32.2	30.3
Total :	78.4	180.3	199.4
2. Dépenses			
Rentes de base	20.6	89.7	109.6
Suppléments sociaux	20.6	89.7	109.6
Total :	41.2	179.4	219.2
3. Fonds d'assurance			
Confédération	238.6	841.8	922.1
Caisses cantonales	92.1	757.4	757.5
Total des fonds :	330.7	1,599.2	1,679.6

Nombre des assurés et des rentiers

	1931	1949	1966
1. Assurés			
dont : hommes	2,679,562	2,821,608	2,880,752
femmes	1,272,942	1,340,399	1,373,193
total	4,062,620	4,181,209	4,253,945
2. Rentiers :			
vieillards	289,562	369,026	459,839
dont : hommes	126,798	163,809	201,317
femmes	162,764	205,217	258,522
veuves	9,679	45,986	54,173
orphelins	15,099	129,540	136,204

CRITIQUE DE LA LOI

L'article 34 quater de la constitution fédérale prévoit que l'assurance sera réalisée avec le concours des cantons et qu'il pourra être fait appel au concours des caisses d'assurance publiques et privées.

Malgré les promesses faites lors de l'acceptation de cet article par le peuple, en 1925, la loi d'exécution passe outre à cette disposition constitutionnelle : tout le monde est assuré par l'Etat et auprès des seules caisses de l'Etat, à l'exclusion de toute autre société ou caisse d'assurance, tant publique que privée. Cette règle est appliquée rigoureusement et sans exception aucune. L'assurance est obligatoire pour le président de la Confédération et ses six collègues comme pour le plus modeste pâtre des montagnes, pour le grand usinier et le gros brasseur d'affaires comme pour le dernier des mendiants qui couche dans les asiles de nuit. Ce n'est pas, si l'on veut, le monopole de droit, puisque la loi laisse subsister les sociétés et caisses d'assurance, qui pourront continuer à faire de l'assurance-vie et de rentes. Mais c'est le monopole de fait pour les petites assurances, les assurances dites sociales, qui deviendront en peu de temps l'affaire exclusive de l'Etat et de ses caisses.

La loi porte d'ailleurs un coup qui sera funeste aux caisses et fonds de prévoyance créés par les milieux patronaux en faveur de leur personnel ouvrier et employé. Elle autorise, en effet, les patrons à réduire leurs versements à ces institutions de prévoyance dans toute la mesure des contributions patronales qu'ils auront à verser à l'assurance fédérale et à abaisser dans une proportion correspondante les prestations à leur personnel.

Quand on songe que les rentes fédérales pourront aller jusqu'à 600 fr. par vieillard, et à 1200 fr. par ménage, chiffres qui pourront encore être doublés par l'assurance complémentaire des cantons, on peut s'imaginer combien de temps il faudra à l'assurance de l'Etat pour supplanter pour ainsi dire complètement l'assurance et la prévoyance patronale en faveur de la classe ouvrière.

La double assurance

En instituant l'obligation d'assurance, la loi oblige à s'assurer non seulement ceux qui n'ont pas besoin d'assurance, parce que leur situation de fortune assure déjà suffisamment leurs vieux jours ; mais elle oblige à s'assurer également les personnes qui le sont déjà, même abondamment, auprès de compagnies d'assurance ou de caisses de retraite, tant publiques que privées.

Or, on comptait en Suisse, à la fin de 1930, auprès des seules compagnies d'assurance,

950,000 polices, soit près d'une assurance par ménage, exactement : 92 polices sur 100 ménages, avec une moyenne de somme assurée de 3425 fr., alors que, en 1885, lors de l'institution de la surveillance fédérale, le nombre des polices n'était encore que de 9 sur 100 ménages, avec 580 fr. seulement de somme assurée en moyenne.

Ensuite, il existait chez nous, en 1925, lors du dernier recensement fédéral, 1221 caisses de secours en cas de vieillesse et d'invalidité, comprenant un total de 297,320 assurés et rentiers et 5455 orphelins secourus. Les recettes de ces caisses s'élevaient à ce moment à 161.7 millions de francs et leur actif à près d'un milliard, soit exactement 981.6 millions. Le nombre des personnes assurées auprès de ces caisses représentait environ le cinquième de l'ensemble des salariés de notre pays. Et depuis, ce chiffre a encore augmenté ; il doit atteindre aujourd'hui environ le quart des salariés. En tenant compte également des 85,000 assurés des caisses cantonales de retraite, on peut admettre que le total des personnes assurées auprès des caisses publiques et privées (donc sans les assurés des compagnies d'assurance) s'élève actuellement à 400,000.

Les deux principales caisses publiques sont celles de l'administration fédérale et des Chemins de fer fédéraux. Dans la classe la moins rétribuée, l'employé fédéral touche, après 30 ans de service (donc bien avant 65 ans), 2646 fr. de rente annuelle dans l'administration centrale, et 2835 fr. après 35 ans chez les Chemins de fer fédéraux, rente qui atteint, suivant les classes de traitement, jusqu'à 10,500 et 11,250 fr. par an.

Au lieu de continuer l'œuvre de ces institutions de prévoyance sociale et de chercher à leur donner un nouvel essor, la loi abandonne l'assurance libre pour lui substituer l'initiative exclusive de l'Etat.

Mais elle fait pis : en obligeant ces personnes déjà assurées à s'assurer une seconde fois auprès des caisses de l'Etat, elle les oblige également à payer deux fois la prime pour le même risque. Les fonctionnaires de l'administration fédérale, des Chemins de fer fédéraux, des cantons, des communes, les ouvriers et employés des entreprises de transport, le personnel des entreprises commerciales et industrielles étant au bénéfice de caisses ou fonds de secours, tous ces gens auront à payer la prime entière à l'assurance fédérale comme si rien n'avait encore été fait pour assurer leurs vieux jours !

Nous verrons demain les autres défauts de la loi soumise au vote populaire.

L'internement des buveurs

Les directeurs cantonaux de pénitenciers viennent de se réunir à Zurich. Ils ont désigné comme président de la conférence des directeurs de pénitenciers cantonaux M. Heusser, directeur du pénitencier de Regensdorf (Zurich). M. Gasser, directeur du pénitencier de Saint-Gall, a présenté un rapport sur l'article 42 du projet de code pénal suisse traitant des buveurs invertis.

Les directeurs de pénitenciers ont été invités par le Département fédéral de justice et police à faire connaître leurs idées à ce sujet. Il s'agit de savoir si un délinquant condamné pour un délit d'ivresse peut, après avoir purgé sa peine dans un pénitencier, être interné un certain temps dans un asile de buveurs — c'est là la proposition du Conseil fédéral et du Conseil des Etats — ou si, conformément à la décision du Conseil national, possibilité doit être donnée au juge d'ajourner l'exécution de la peine pour interner d'abord le buveur dans un asile.

Par 12 voix contre 4, les directeurs de pénitenciers se sont ralliés à l'opinion du Conseil fédéral et du Conseil des Etats.

La prochaine conférence se tiendra à Lenzbourg.

LA BANQUE DE GENÈVE

Au nom de M. Alexandre Moriaud, ancien conseiller d'Etat, il a été déposé devant le tribunal de première instance de Genève une action en 10,000 fr. de dommages-intérêts réclamés à la commission de gestion de la Banque de Genève « pour abus de séquestre et tort moral ». Il s'agit du séquestre exécuté par la commission sur une hypothèque de 75,000 fr. appartenant à M. Moriaud.

La propagande antifasciste en avion

Les autorités fédérales ont reçu de Bruxelles avis qu'un nouveau raid antifasciste serait tenté sur Milan et Rome. Les noms des personnes impliquées dans l'affaire ont été communiqués. Un atterrissage en Suisse étant possible, en cas d'exécution du raid, les autorités cantonales intéressées ont reçu toutes instructions nécessaires.

La chanson valaisanne

On nous écrit :
 Dans la plupart des manifestations valaisannes du dehors, nos Confédérés ont admiré les costumes de nos hautes vallées, les « romances » du Vieux Pays et les danses qui faisaient se trémousser nos mères-grands. Mais il faut avouer que bien des productions manquaient d'ordre et d'esthétique ; certaines exhibitions sentaient par trop le grotesque ou la mascarade. Des hommes volants, comme M. l'architecte Curiger, ont tenté, parfois avec succès, d'obvier à ces inconvenients qui sont un peu l'envers de la médaille de la reproduction des vieilles choses d'autrefois. C'est que les difficultés d'adaptation ou d'interprétation sont réelles et qu'il faut tout un art pour rendre vie et animation à ce qui est tombé, ou presque, dans le domaine de l'oubli.

Il faut savoir gré à M. le professeur et compositeur Georges Hänni, de Sion, d'avoir formé puis réalisé le dessin de ressusciter le bon vieux chant populaire d'autrefois. Il nous a souvent été donné d'entendre les concerts des chœurs qu'il dirige ; ces séances musicales étaient émaillées de productions d'un archaïsme de fort bon aloi, qui, d'ailleurs, emportaient tous les suffrages de l'auditoire. Fort de ces succès, M. Hänni s'est déjà fait applaudir lors de l'assemblée annuelle des forestiers suisses, à Sion, au Comptoir de Lausanne et, tout récemment, à Genève, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la fondation du Cercle valaisan « Treize Etoiles ».

Les Lausannois auront de nouveau l'avantage d'entendre le groupe mixte de Sion, qui se dénomme « La Chanson valaisanne », mardi prochain. Ce sera le tour, ensuite, pour d'autres villes romandes de recevoir et d'encourager les artistes qui se sont donné pour tâche de représenter la chanson populaire valaisanne dans les manifestations suisses. Quoi qu'il en soit, l'initiative patriotique et artistique de M. le professeur Hänni mérite les félicitations de tous les amis du passé, de ce passé parfois simple et naïf qui se traduit par la « double chanson ».

Les négociations douanières germano-suisses

La Suisse ayant, sur le désir de l'Allemagne, renoncé à tenir compte des droits d'entrée allemands sur les chaussures, un accord est intervenu au cours des pourparlers engagés actuellement à Berlin en vue de la révision du traité de commerce germano-suisse sur la remise des droits d'entrée prélevés par la Suisse sur les chaussures. En même temps, quelques questions particulières en suspens depuis bien longtemps ont été réglées. Les arrangements qui viennent d'être conclus seront appliqués le plus tôt possible. Les pourparlers des délégations sur la modification du traité de commerce se poursuivent.

La « Gloire qui chante »

Les représentations de la *Gloire qui chante*, qui vont recommencer le 26 novembre, à Montreux, dans la grande salle du Pavillon, seront données par des amateurs, membres ou amis de la Société des sous-officiers de cette ville.

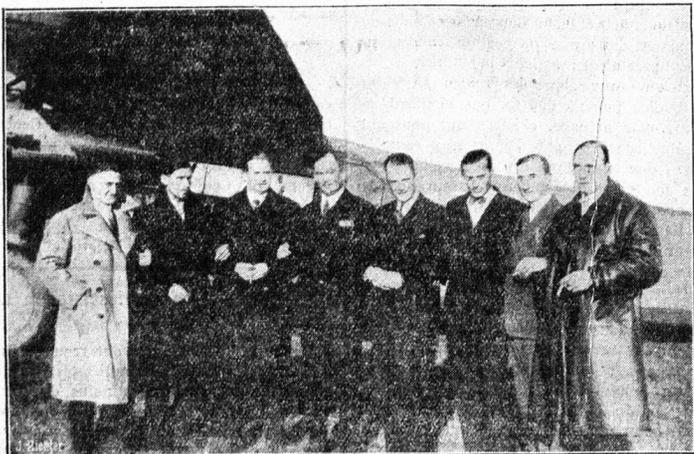
Au nombre de 250, acteurs, chanteurs, figurants et musiciens sont au travail depuis des semaines, sous la haute direction de M. J. Bé-ranger, directeur du Théâtre municipal de Lausanne ; tous pleins d'entrain pour l'œuvre à laquelle ils consacrent leurs soirées, ils n'ont qu'un désir, celui de faire passer à leurs auditeurs des moments agréables, en invoquant à leur intention l'image aimée de la patrie.

Grâce à la collaboration du major de Vallière, spécialiste des questions historiques, à celles de MM. Pignet et Duflon, directeurs des chœurs, et à la compétence du régisseur général, M. Engel, la reprise de la *Gloire qui chante* sera un succès de plus pour les auteurs de ce poème dramatique, MM. de Reynold et Lauber.

Nous rappelons que la représentation du 26 novembre, à Montreux, à laquelle assisteront les autorités civiles et militaires, sera la 99^{ème} d'une longue série de succès, qui a commencé en 1919.

AVIATION

Les pilotes de la « Swiss-Air »



600,000 km. de parcours aériens sans aucun accident, tel est le bilan de la saison passée pour les habiles pilotes de la compagnie de transports aériens « Swiss-Air ».

Nouvelles financières

Chute de la livre anglaise

A New-York, hier lundi, la livre sterling a subi une forte dépréciation, tombant à 3,65.
 A Londres, hier matin, la devise britannique a marqué assez brusquement de la faiblesse. Elle s'est retrouvée aux environs des cours du 3 novembre. Le change sur Paris est à 94 3/8 et le change sur New-York à 3,705.

Un flibustier de la finance

Il a été procédé, à Paris, hier matin lundi, à l'arrestation de M. Georges Froment-Guieysse, ancien président du conseil d'administration et administrateur délégué de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, dont le siège est à Paris, société en liquidation judiciaire depuis le 21 avril 1931. L'enquête a révélé que le capital de cette société représentait 46 millions et les trois quarts des capitaux investis dans 40 filiales, soit 35 millions, auraient été dilapidés. Le préjudice causé à l'épargne française atteindrait donc 80 millions.

Tirage financier

Au tirage du 10 novembre de l'emprunt à primes de l'Association catholique suisse, le gros lot de 5000 fr. est échu au n° 4 de la série 16,352 ; primes de 1000 fr. : n° 8 série 7582, n° 6 série 18,379 ; n° 10 série 6181 ; primes de 500 fr. : n° 5 série 9893, n° 6 série 22,406.

La Caisse d'épargne de Willisau

Les premiers calculs sommaires sur la fortune de la Caisse d'épargne de Willisau permettent d'envisager la distribution d'un dividende de liquidation de 80 %. Ce calcul est basé sur les cours actuellement très bas des valeurs. Peut-être sera-t-il possible de distribuer un dividende plus élevé si l'on agit sans précipitation. En cas de faillite, le dividende serait sensiblement diminué.

Tobler-Holding

L'administrateur et la commission des créanciers de la Chocolat Tobler-Holding et Cie, à Berne, ont complété le projet de concordat. Une hypothèque de premier rang de 3,500,000 francs sera instituée sur l'usine et les entrepôts de Berne en faveur des nouvelles obligations. La fusion de la société d'exploitation et de la société Holding devient partie intégrante du concordat, en ce sens que chaque créancier aura le droit de se désister si cette condition n'est pas remplie. Tous les membres de la commission de créanciers recommandent maintenant l'acceptation du projet de concordat.

LES SPORTS

Tennis de table

La Société lausannoise de « Ping-Pong » (tennis de table) a organisé dimanche, dans les salons de l'hôtel Alexandra, un match de « Ping-Pong » qui la mettait aux prises avec le Club de Fribourg.

Le Club de Fribourg a finalement remporté la victoire par 14 points contre 8, confirmant ainsi son succès du dimanche précédent. Il y a, dans les deux clubs, d'excellents joueurs qu'on reverra avec plaisir dans des tournois plus importants. La jeune Fédération romande de « Ping-Pong » prépare d'autres parties, auxquelles le public, sans doute, prendra goût.

PETITE GAZETTE

Un condamné à mort et sa chaise électrique

A Michigan (Etats-Unis), un condamné à mort, Herbert Johnson, s'est livré à une opération bien peu ordinaire. Il a, en effet, répété et réparé la chaise électrique sur laquelle il sera électrocuté en février prochain.

NOUVELLES DIVERSES

Le Dr Wellington Koo, ancien premier ministre de Chine, a été nommé ministre des affaires étrangères.

Le prince Nicolas de Roumanie, inspecteur général de l'armée, a obtenu un congé de deux mois ; il partira prochainement pour l'étranger.

Les gouvernements du Hedjaz et du Nedjed (Arabie) ont décidé de participer à la conférence du désarmement.

Le Japon en Mandchourie

Le Conseil de la Société des nations

Paris, 24 novembre.

Les membres du Conseil, à l'exception des représentants de la Chine et du Japon, se sont réunis hier lundi au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Briand. Ils ont examiné un projet de résolution qui a été rédigé hier en collaboration par le président du Conseil et par sir Eric Drummond. Ce projet de résolution contient en substance deux parties. La première rappelle les origines du différend, l'appel de la Chine à la Société des nations, en vertu de l'article 11 du pacte. Elle reproduit les considérants et les termes de la partie de la résolution du 30 septembre concernant l'évacuation militaire proportionnée au rétablissement de la sécurité en Mandchourie.

Dans sa seconde partie le projet de résolution, considérant l'absence d'informations exactes, sur les causes et les faits véritables du conflit, propose la création d'une commission d'étude de trois membres, dont elle définit en termes larges les attributions.

Le vaincu de Tsitsikar

Moukden, 24 novembre.

Le général Ma est arrivé à Haï-Lun, à l'extrémité nord de la ligne Kharbine-Haï-Lun, où il a établi un nouveau gouvernement provincial et où il réorganise ses troupes pour repousser les Japonais.

On déclare de source officielle japonaise que 600 Chinois ont été tués à Anganchi et à Tsitsikar. Ce chiffre ne comporterait pas les pertes subies par l'armée chinoise au cours des combats de mercredi et de jeudi.

Alarmes soviétiques

Riga, 24 novembre.

Les *Isoestia* estiment que la situation en Mandchourie devient telle qu'il pourrait se produire un conflit entre les intérêts soviétiques et japonais.

La *Pravda* déclare que l'Union soviétique ne supportera pas les tentatives de ceux qui veulent léser les intérêts des Soviets en Extrême-Orient.

La commission d'enquête

Paris, 24 novembre.

Le nombre des membres de la future commission n'est pas encore fixé, mais il est à peu près certain qu'il sera supérieur à trois. Plusieurs suggestions et amendements au texte du projet de résolution ont été présentés, qui ont pour effet de modifier assez sensiblement, sinon le fond tout au moins la forme du projet. C'est ainsi que le secrétariat a été chargé de tenir le plus grand compte dans la rédaction nouvelle du fait que l'évacuation militaire de la Mandchourie ne saurait être liée à l'existence et aux travaux de la commission d'enquête.

Les conditions japonaises

Tokio, 24 novembre.

De nouvelles instructions ont été envoyées à M. Yoshizawa. Elles ont trait à la portée et aux pouvoirs de la commission d'enquête.

On fait remarquer que tous les membres du conseil, à l'exception du délégué chinois, ont admis les raisons pour lesquelles le Japon n'a pu s'engager à évacuer immédiatement et à cesser complètement les hostilités, condition que pose le Dr Szé à l'acceptation par la Chine de l'envoi d'une commission.

De ce fait, à moins qu'on ne puisse persuader la Chine de ne pas insister sur ces deux points, on semble craindre, dans les milieux officiels japonais, que le Conseil ne soit obligé de se contenter d'une réaffirmation de la résolution du 30 septembre et d'une nouvelle déclaration constatant que la situation ne s'est pas aggravée.

Pour éviter de nouvelles batailles

Tokio, 24 novembre.

Afin de parer à la possibilité d'un grave conflit autour de Tchén-Tchéou, où environ 50,000 soldats chinois sont, dit-on, concentrés, on suggère que la Société des nations propose au général Tehang Hsue Liang, le généralissime dans cette région, de retirer le gros de ses troupes dans l'enceinte de la grande muraille, en ne laissant qu'un faible détachement de police sur la ligne du chemin de fer de Pékin à Moukden. Pareil mouvement contribuerait grandement à améliorer la situation et écarterait la menace constante qui pèse sur le chemin de fer sud-mandchourien.

Les réserves de la Chine

Paris, 24 novembre.

Voici le texte du mémorandum concernant la nomination d'une commission que le représentant de la Chine a fait remettre en date du 22 novembre au secrétaire général de la Société des nations pour être communiqué à tous les membres du Conseil autres que la Chine et le Japon :

« 1^o En principe, il ne saurait y avoir d'objections à ce qu'une commission, constituée de manière appropriée, procède à une enquête sur la situation existant en Mandchourie et fasse un rapport à ce sujet. A la vérité, il s'agit là d'une mesure qui aurait fort bien pu être prise il y a deux mois si le Japon n'avait pas refusé d'en envisager l'idée.

« 2^o Je me permets cependant de faire observer que la proposition de créer dans les conjonctures actuelles une commission de ce genre, quelle que soit la manière dont elle serait constituée et quel que soit son champ d'action, sera absolument illusoire si cette création n'était fondée sur une disposition répondant aux besoins immédiats d'une situation à laquelle il est indispensable d'aviser sans plus attendre. En termes plus précis, une enquête non accompagnée de mesures assurant en même

temps la cessation immédiate des hostilités et le retrait des forces japonaises (retrait qui doit commencer dès maintenant et se poursuivre progressivement en vue d'un achèvement rapide) ne constituerait autre chose qu'un simple expédient permettant de tolérer et de perpétuer pendant une période plus ou moins indéfinie l'occupation injustifiable du territoire de la Chine par un agresseur qui a déjà virtuellement atteint son objectif illégal pendant que ces discussions avaient lieu.

« 3^o Dans ces circonstances, il vous sera facile de concevoir qu'il me sera tout à fait impossible, comme j'ai cherché à le faire comprendre au cours de la séance de samedi au Conseil, d'examiner la proposition en question ou de prendre part à la détermination des modalités qui s'y rapportent aussi longtemps que les bases sus-indiquées n'auront pas été posées de façon appropriées. La Chine espère encore sincèrement que le Conseil donnera au problème qui lui est soumis une solution véritable, mais on ne peut guère s'attendre sérieusement à ce qu'elle examine des propositions qui méconnaissent et esquivent les éléments essentiels se trouvant à la base de son appel à la Société de nations. »

L'Allemagne en quête d'économies

Berlin, 23 novembre.

Le comité économique du Reich a tenu sa séance de clôture sous la présidence du président du Reich.

Le chancelier a exposé le résultat des travaux du comité et s'est élevé notamment contre toute mesure d'inflation. Il a souligné la nécessité d'adapter les prix aux prix du marché mondial. La première condition du rétablissement de la prospérité économique de l'Allemagne est d'équilibrer les finances du Reich, des Etats et des communes. L'économie allemande ne peut, à la longue, continuer à supporter les charges publiques actuelles. Une baisse des salaires et des traitements est inévitable. Le comité considère également comme indispensable une baisse générale du taux de l'intérêt. La diminution du coût de la vie exige une baisse des tarifs des entreprises publiques.

Le gouvernement du Reich interviendra dans ce sens auprès des autorités des Etats et des communes. Les loyers doivent aussi être adaptés aux revenus.

Le président du Reich a clos la session du comité en invitant le gouvernement à prendre sans tarder les décisions nécessaires.

UNE FAUSSE BOMBE

Budapest, 23 novembre.

On communique officiellement :
 Le chargé d'affaires de la légation de Yougoslavie à Budapest a fait savoir au ministère hongrois des affaires étrangères qu'un inconnu a remis à la légation une machine infernale. Le chargé d'affaires a prié les autorités de bien vouloir ordonner une expertise de la machine infernale se trouvant à la légation. Il fut décidé que cette expertise aurait lieu au stand de Teteny. L'enquête et l'examen de la machine, faits en présence d'un représentant de la légation de Yougoslavie, ont permis de constater que cette machine infernale ne contenait aucune matière explosive et que le mouvement d'horlogerie qui s'y trouvait n'était pas à même de fonctionner ou de déterminer une explosion quelconque. On estime, en examinant minutieusement la forme extérieure de l'engin, que les fournisseurs de cette bombe ont cherché à mystifier les personnes qui la leur commandèrent. La police hongroise, tenant compte des renseignements qui lui furent fournis par la légation de Yougoslavie, a ouvert une enquête sévère pour établir la provenance de la machine.

La nouvelle organisation du travail en Russie

Moscou, 24 novembre.

Le Conseil des commissaires du peuple publie un décret relatif à l'organisation du travail.

Tout en conservant le principe de la semaine ininterrompue de 5 jours comme la forme normale du travail, le décret autorise certaines institutions à introduire la semaine ininterrompue de 6 jours.

Mais la semaine de 5 jours reste en vigueur dans les entreprises travaillant sans arrêt, ainsi que dans les entreprises desservant les besoins culturels et sociaux, par exemple, les entreprises agricoles, coopératives, magasins, réfectoires, transports municipaux.

Pour les institutions adoptant la semaine de 6 jours, le repos général sera fixé au 6^{ème}, 12^{ème}, 18^{ème}, 24^{ème} et 30^{ème} jour de chaque mois. La durée du travail est réduite de six heures et demie à six heures par jour.

LA MONGOLIE ET LES SOVIETS

Riga, 24 novembre.

Le président de la République mongole a quitté Moscou après un séjour de trois semaines pour retourner en Mongolie. Pendant sa visite à ce lieu la signature d'un nouvel accord militaire entre la République mongole et le gouvernement des Soviets. La convention de 1926 a été élargie pour que les influences soviétiques puissent s'accroître en Mongolie. La nouvelle convention prévoit l'augmentation des groupes d'officiers soviétiques dans l'armée mongole. Celle-ci se mettra du côté des Soviets en cas de guerre avec un troisième pays d'Extrême-Orient. Un des principaux officiers de l'état-major soviétique accompagne les dignitaires mongols.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

La lutte contre les contrebandiers d'alcool

A New-York, hier lundi, trois jeunes gens se livrant à la contrebande de la bière ont été assassinés par une bande rivale. On croit qu'il s'agit d'une vengeance de la bande de Vincent Coll, actuellement en prison pour un meurtre d'enfant commis en septembre dernier.

Les agents de la prohibition ont saisi 6000 caisses de spiritueux estimées à un million de dollars que 60 contrebandiers déchargeaient aux docks de Brooklyn. Se voyant pris sans pouvoir se défendre, les contrebandiers se sont rendus après avoir jeté leurs armes dans la mer.

D'autres agents ont opéré une descente dans une distillerie produisant 2700 litres d'alcool par jour. On a découvert plus de 45,000 litres de spiritueux. Aucune arrestation n'a été opérée. Avertis de l'arrivée des agents, les ouvriers s'étaient tous esquivés par une issue secrète de l'usine.

Dix bandits

font irruption dans une fête mondaine

Un coup de main audacieux a été perpétré au cours de la nuit de samedi à dimanche, chez M. William Mitchell, banquier de Chicago.

Celui-ci donnait une réception dans sa villa de Lake Forest, faubourg élégant de la ville. Au milieu de la fête, dix hommes armés et masqués firent irruption dans la maison. Tandis que trois des bandits restaient hors de la villa pour faire le guet, quatre autres se précipitèrent dans l'office revolver au poing et réduisirent au silence les domestiques du banquier.

Entre temps, le reste de la bande pénétrait dans les salons et, avant qu'aucun geste de résistance ait pu être esquissé, ils intimèrent l'ordre à l'assistance de faire « haut les mains ». En un clin d'œil, M. Mitchell et ses invités furent débarrassés de tout ce qu'ils avaient sur eux en argent ou en bijoux et, quelques instants plus tard, les voleurs disparaissaient dans une puissante auto en emportant un butin estimé à 50,000 dollars.

Peu s'en fallut cependant que leur entreprise n'échouât : la police prévenait par un coup de téléphone opportun arrivait, mais trop tard, au moment où la bande s'enfuyait, et c'est sous une grêle de balles que les bandits réussirent à prendre le large.

Les bandits corses

Le bandit corse Rossi s'est constitué prisonnier.

Déraillement d'un train

Près de New-York, hier lundi, un train transportant des chevaux de prix a déraillé. Sept hommes et 15 chevaux ont été tués.

Combat sur une place

A Ravenne (nord de l'Italie), dimanche, une rixe sanglante s'est déroulée entre les frères Aldo et Antonio Capanna et Alfonso et Elio Cuman. Ces deux derniers ont été tués par Aldo Capanna, qui a pris la fuite. Son frère Antonio a été arrêté. Le drame est dû à une déposition, devant le tribunal, des Cuman contre les Capanna.

Un vapeur échoué

Hier lundi, le *Michael Ambricos*, vapeur grec, passant dans les parages de l'île Plane, à 20 milles à l'ouest d'Oran (Algérie), a touché une roche sous-marine. Le vapeur allemand *Africa* et le cargo anglais *City of Oakland* se sont portés au secours du vapeur en péril. Le *Michael Ambricos* s'est échoué.

SUISSE

Un vol chez M. l'abbé Mermet, à Saint-Prex

Dimanche, pendant la soirée qu'offrait à ses amis la paroisse catholique de Saint-Prex, un cambrioleur, qui devait être au courant des faits et gestes de M. l'abbé Mermet et qui profita de sa présence à la soirée, s'introduisit dans la cure et ouvrit un bureau contenant des valeurs et un passeport. La police recherche le voleur.

Un faux pauvre

La police bernoise a arrêté un jeune étranger qui, se donnant pour chômeur et simulant la maladie et la faim, avait réussi à apitoyer de nombreuses âmes compatissantes qui lui remirent la plupart des dons en espèces. Il était locataire d'une chambre dans laquelle on découvrit plus de 600 francs, des denrées alimentaires, des vêtements neufs, du linge, des souliers et un carnet d'épargne avec 600 fr. de dépôts. Cet individu semble s'être livré à la mendicité durant ces derniers mois en Suisse orientale et en Suisse romande.

Collision mortelle

Hier lundi, après midi, à Schwamendingen (Zurich), un motocycliste et une jeune fille qui se tenait sur le siège arrière de la machine sont allés se jeter contre un camion. Le motocycliste et la personne qui l'accompagnait ont été projetés sur la chaussée et sont morts sur le coup. Il s'agit d'un mécanicien nommé Kuhn, de Niederuster, âgé de 46 ans, et d'une jeune domestique de 19 ans, M^{lle} Marie Auer, d'Uster.

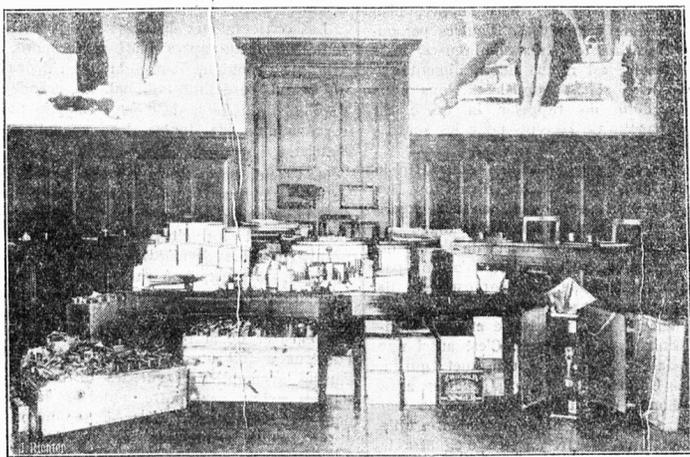
Accident de carrière

A Zwingen (Jura bernois), le jeune Max Borer, âgé de 19 ans, a été surpris dans une gravière par un éboulement et a eu une jambe presque entièrement écrasée. Le malheureux resta longtemps dans cette position et mourut peu d'instants après son admission à l'hôpital de Laufen.

Motocycliste tué

Sur la route d'Afoltern, M. Karl Lüthi, un motocycliste, âgé d'une quarantaine d'années, est venu se jeter contre un piéton. Tous deux roulèrent à terre. Lüthi eut le crâne fracturé et mourut peu après à l'hôpital. Quant au piéton, il n'a été que légèrement blessé.

LE PROCÈS DE BÂLE



Vue de la salle du tribunal où ont lieu les audiences du fameux procès. On voit accumulées les pièces saisies : boîtes, bouteilles, caisses, coffres ; tous ces objets ont un double fond.

L'audience d'hier matin lundi du procès pour contrebande d'héroïne a été consacrée aux faits qui sont reprochés au Dr Rauch, chimiste, habitant Genève.

La cour reproche à ce dernier d'avoir vendu au Dr Diepenhorst, à Fribourg-en-Brigau, 127 kg. d'héroïne pour le prix de 92.000 fr., drogue qui aurait été expédiée depuis Hambourg en Extrême-Orient. Un premier envoi de 67 kg. fut déclaré fausement par Diepenhorst, à Bâle. Il prétendit qu'il s'agissait d'un produit lacté pour enfants, du nom d'Alipogal. Les autorités douanières suisses soumièrent cet envoi à une enquête. On constata que ce lait pour enfants était de la drogue.

Le Dr Rauch se rendit alors de Genève à Bâle. Il nia énergiquement qu'il s'agit d'un stupéfiant et prétendit qu'on se trouvait en présence de propionyle, produit qui ne tombait pas sous le coup de la loi contre les stupéfiants.

La marchandise ne fut pas saisie par les autorités et elle put être envoyée en Allemagne.

Les autorités de la douane s'emparèrent toutefois d'un échantillon de ce « lait pour enfants ». Les chimistes appelés à faire une analyse complète, constatèrent qu'il s'agissait tout simplement d'héroïne.

Le Dr Rauch contesta énergiquement ce fait. Il déclara n'avoir livré que la morphine-propionyle à Diepenhorst. Il prétend que l'on a dû se tromper à l'expédition et qu'on a dû mélanger des boîtes à Genève, ou à la douane. L'héroïne destinée à être exportée en Extrême-Orient fut envoyée de Hambourg en grande partie à S. Kajana et Co, à Tokio, ou à G. A. Lejeune, à Buenos-Ayres.

L'affaire Luchaire

La Chambre d'instruction de Genève a refusé pour la seconde fois la mise en liberté provisoire sollicitée par le chauffeur Marrée, poursuivi pour vol dans l'affaire du cambriolage de la villa de la Boverie près de Genève, à l'époque où celle-ci avait pour locataire M. Julien Luchaire, ancien directeur de l'Institut international de coopération intellectuelle.

Nouvelles religieuses

Les Frères des Ecoles chrétiennes à New-York

On sait le développement extraordinaire que prennent aux Etats-Unis les établissements d'enseignement.

New-York, en particulier, est admirablement doté à cet égard. Or, parmi les fondations les plus intéressantes de la métropole des bords de l'Atlantique, figure une des plus florissantes écoles religieuses américaines : le Manhattan College, des Frères des Ecoles chrétiennes.

Plutôt qu'un collège, c'est une véritable université, dont la réputation est sans égale dans le nouveau continent.

Manhattan College a été fondé en 1849. Bien-tôt, les autorités universitaires lui accordèrent le droit de délivrer des diplômes académiques, privilège des plus rares aux Etats-Unis.

On y donne l'enseignement supérieur qui prépare des ingénieurs civils, des professeurs pour l'enseignement secondaire, ou même des docteurs en philosophie, en sciences physiques et naturelles, etc.

Parmi ses anciens élèves, on compte les deux cardinaux archevêques actuels de New-York et de Chicago.

La valeur des études qu'on fait à Manhattan College a valu, du reste, aux Frères, une excellente réputation dans la ville, ce qui leur a permis de poursuivre leurs efforts de maîtres chrétiens sur ce même plan.

Ils se sont étendus sur tous les points de la ville, fondant de nouvelles écoles destinées à satisfaire aux besoins d'une foule fort hétérogène.

Dans cette cité, ils comptent présentement, à côté de collèges secondaires, 21 écoles primaires, toutes absolument gratuites, y compris les fournitures scolaires.

L'ensemble de ces écoles a une population globale de plus de 11.880 jeunes New-Yorkais. Un établissement en instruit à lui seul 2200. Ces maisons entretiennent, en tout, 200 religieux professeurs.

Résultat intéressant des efforts des Frères des Ecoles chrétiennes : chaque année, de nombreux élèves entrent au Séminaire ou au noviciat de l'Institut.

Etat civil de la ville de Fribourg

Promesses de mariage

7 novembre. — Stempfel Ernest, coiffeur, de Brunisried, avec Poncet Jeanne, de Neyruz.

9 novembre. — Kurzo Adolphe, manoeuvre, de Planfayon, avec Poffet Maria, de Guin et Wunnwil.

11 novembre. — Christinaz Henri, négociant, de Fribourg et Portalban, avec Conus Marie-Louise, de Vuarmans.

Nouveau Jean, garagiste, de Fribourg et Tinterin, avec Ramseyer Hélène, de Grossbuchs-tellen (Berne).

13 novembre. — Barbey René, mécanicien, de Porcel, avec Strub Esther, de Granges (Veveyse).

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de chant de la ville de Fribourg. — Reprise des répétitions ce soir mardi, 24 novembre, à 8 h. 1/2, au local habituel, puis assemblée des actifs. Présence indispensable de tous les membres.

Orchestre de la ville de Fribourg. — Ce soir mardi, répétition pour les souffleurs.

Société fédérale de gymnastique Freiburg. — Ce soir mardi, à 8 heures, répétition générale au théâtre Livio en vue de la soirée du 28 novembre.

Société suisse des troupes du service de santé, section de Fribourg. — Les membres de ladite société sont priés d'assister à la conférence donnée ce soir, à 8 h. 1/2, à l'hôtel de la Tête-Noire, par le colonel Jacky, de Berne, sur *Souvenirs de l'occupation des frontières 1870-1871*. La conférence sera suivie d'une séance de comité.

CHANGES A VUE

Le 24 novembre, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 08	20 28
Londres (1 livre sterling)	18 60	19 10
Allemagne (100 marks or)	121 75	122 75
Italie (100 lires)	26 35	26 85
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	15 15	15 35
New-York (1 dollar)	5 14	5 20
Bruxelles (100 belgas : 500 fr. belg.)	71 25	71 75
Madrid (100 pesetas)	43 25	44 25
Amsterdam (100 florins)	206 50	207 50
Budapest (100 pengö)	—	—

SOMMAIRES DES REVUES

Revue des Deux Mondes : 15, rue de l'Université, Paris. — 15 novembre. — Histoire d'amour : Roger Chauviré. — Philosophie de l'exposition coloniale : gouverneur Général Olivier. — Lettres à Laure de Gasparin. II. Septembre 1836-novembre 1839 : François Guizot. — Les cahiers de l'industrie française. L'industrie électrique : Louis Marlio. — Le linéol de pourpre. (Dernière partie) : Abel Hermant. — France et Amérique. Après le voyage de M. Laval : Gabriel Hanclaux. — En Chypre : H. Clarié. — La baisse de la livre et ses conséquences : J. Boissennet. — Les trésors d'art dispersés par les Soviets : G. K. Loukouski. — Revue littéraire. Psychologie fénelonienne : Victor Giraud. — Revue scientifique. La musique mécanique : Charles Nordmann. — Chronique de la quinzaine. Histoire politique : René Pinon.

Dernière heure

CHINE ET JAPON

Londres, 24 novembre.

On mange de Moukden au Daily-Telegraph : Les Japonais ont commencé leur avance vers le sud. Les troupes japonaises ont effectué des reconnaissances près des positions chinoises de Changnou et de Païchipo. Les Chinois ont envoyé deux brigades sur ces positions.

New-York, 24 novembre.

(Havas.) — L'ambassadeur d'Angleterre s'est entretenu longuement avec M. Stimson, ministre américain des affaires étrangères, des efforts tentés par le Conseil de la Société des nations en vue de résoudre le conflit mandchou. Ils se sont refusés à faire des commentaires sur les conversations qui venaient d'être échangées.

Riga, 24 novembre.

On annonce de Moscou que les ouvriers commentent les incidents d'Extrême-Orient avec un intérêt croissant.

Dans les quartiers ouvriers, des tracts ont été distribués dans lesquels les « trotskistes » reprochent au gouvernement soviétique de capituler devant l'impérialisme japonais qui, s'étant emparé de la Mandchourie, affaiblit les intérêts du prolétariat russe et fait obstacle à la révolution communiste en Chine.

Le désarmement

Buenos-Ayres, 24 novembre.

(Havas.) — L'Argentine a favorablement accueilli l'invitation du Chili pour une conférence avec le Brésil tentant à préparer une entente au sujet du désarmement préalable à celle qui pourra intervenir à Genève.

Le ministre des affaires étrangères d'Italie aux Etats-Unis

New-York, 24 novembre.

(Havas.) — Au cours d'un dîner offert par le conseil des relations extérieures, M. Grandi a rappelé que le maintien du principe d'une relation entre les dettes et les réparations a guidé constamment la politique de l'Italie qui soutiendra toujours l'opinion la plus libérale à propos de l'abrogation des dettes. Il a insisté surtout sur le désarmement et a dit que les entretiens de Washington ont confirmé sa conviction de la nécessité du désarmement. « Nous avons déclaré, a-t-il dit, que l'Italie est prête à réduire son budget militaire au niveau le plus bas à condition que les nations trouvent un équilibre équitable de la force militaire. Je trouve dangereuses les théories pacifiques que professent ceux qui, pour assurer la paix, disent que nous devons manifester notre confiance en elle. Il est insuffisant de croire en elle, car il est impossible de maintenir la paix sans considérer les conditions historiques des problèmes internationaux. »

Dans la politique allemande

Berlin, 24 novembre.

La Germania, commentant la réunion du conseil économique, dit que ce serait une erreur que de méconnaître les intentions qui ont guidé le gouvernement en réunissant le conseil économique.

Le Berliner Tageblatt dit que le résultat politique des délibérations est minime. Le fait principal est qu'il a été admis que l'on ne doit pas porter atteinte au principe des tarifs.

Pour le Vorwärts, organe socialiste, la nouvelle action en vue de la réduction des salaires est non-seulement « un acte de barbarie et un non-sens économique », mais encore un acte politique dont il est impossible de prévoir les conséquences.

Le discours de Mgr Schreiber

Berlin, 24 novembre.

Mgr Schreiber, évêque de Berlin, à la suite des interprétations erronées que son discours du 8 novembre a provoquées, a fait au représentant de l'agence Havas à Berlin les déclarations suivantes :

« Je n'ai aucun reproche à faire, ni au représentant de l'agence Havas à Berlin ni à l'agence elle-même, en ce qui concerne la reproduction de mon discours du 8 novembre. J'ai, en effet, constaté que la reproduction de mon discours avait été faite d'après le résumé qui en avait été publié par une agence d'information allemande. Je regrette que ce résumé ait été très inexact. L'agence d'information allemande a, en effet, omis, dans ce résumé, quelques-unes des idées les plus importantes que j'avais exprimées. Par exemple, j'avais expressément dit que nous honorions les soldats étrangers au même titre que les soldats allemands : eux aussi étaient persuadés de combattre dans une guerre juste pour la défense de leur pays. De même, ce résumé avait omis d'indiquer que j'ai proposé, dans mon discours, que nous honorions les soldats étrangers en même temps que les allemands, par la messe de Requiem et par la cérémonie commémorative devant le monument aux soldats morts pendant la guerre, qui ont eu lieu à Berlin le 10 novembre sur l'initiative du Congrès de l'Association générale des catholiques allemands pour la paix. »

« L'information publiée par l'agence allemande avait également omis de reproduire les paroles ferventes que j'ai prononcées dans mon discours en faveur du rapprochement entre la France et l'Allemagne, et entre la France, l'Allemagne et la Pologne. »

« Je tiens, à l'occasion de cette déclaration, à exprimer, une fois de plus, ma volonté de continuer à travailler, ainsi que je l'ai fait depuis des années, pour le rapprochement de nos deux peuples, que je considère comme la base de la paix européenne et mondiale. »

« L'origine de ce regrettable malentendu ayant été ainsi éclaircie et cette mise au point

ayant été faite, j'espère que l'incident sera considéré, par tous les esprits de bonne foi, comme clos. »

L'élection du président de la République espagnole

Madrid, 24 novembre.

L'élection du président de la République aura lieu vers le 10 décembre. M. Alcala Zamora, candidat unique, officiellement présenté par le gouvernement, sera très probablement élu.

Selon un article additionnel de la Constitution, cette élection sera faite, à titre exceptionnel, par la Chambre. Il sera donc fait abstraction de l'article 66 qui ordonne la participation au vote d'un second corps élu au suffrage universel, secret et direct, et comprenant un nombre de délégués égal à celui des députés.

Aussitôt après son élection, le président de la République recevra la démission du gouvernement et il commencera les consultations auprès des chefs politiques. Ceux-ci sont tous d'accord pour déclarer qu'il faut recourir à un cabinet de concentration tant que ne seront pas votées les lois organiques, complémentaires de la Constitution.

Par suite de l'antagonisme qui existe entre radicaux et socialistes, le maintien de M. Azana, chef de l'action républicaine, à la tête du gouvernement, paraît être la solution nécessaire.

Contre les importations en Hollande

La Haye, 24 novembre.

(Havas.) — Le ministre du commerce a répondu dans un mémoire au rapport de la seconde Chambre concernant le projet de loi pour la restriction temporaire des importations de certaines marchandises. Dans ce mémoire, le ministre déclare qu'avant de se prononcer sur l'opportunité de poursuivre l'application de loi sur le dumping, il préfère tenter l'expérience d'un système de contingentement.

En Uruguay

Montevideo, 24 novembre.

(Havas.) — Le gouvernement a ordonné l'arrestation de M. Oyhanarte, ancien ministre des affaires étrangères sous le gouvernement Irigoyen, par suite d'une demande d'extradition pour des délits non politiques. M. Oyhanarte a quitté Montevideo et on ignore sa résidence actuelle.

Grève au Pérou

Lima, 24 novembre.

(Havas.) — Par suite d'une diminution de salaires, la grève générale a été déclarée à Millends et à Aréquipa. Les chemins de fer et les services publics sont paralysés.

Mort de Mgr Delaval préfet apostolique de la Guyane française

Paris, 24 novembre.

Mgr Léon Delaval, préfet apostolique de la Guyane française, est mort à Cayenne, à l'âge de 63 ans. Originaire du diocèse de Châlons, il était entré dans la congrégation du Saint-Esprit en 1900. A Cayenne, Mgr Delaval s'était attiré la sympathie générale. Aussi, lors des dernières élections législatives, son influence et celle de ses missionnaires contribua grandement à empêcher de graves désordres dans la population.

La maladie de Mgr Chesnelong

Paris, 24 novembre.

Après la crise grave du 11 novembre, les mauvaises nouvelles de l'état de Mgr Chesnelong, évêque de Sens, se sont encore aggravées. Mgr Chesnelong vient d'être frappé d'une attaque d'apoplexie.

Explosion à Toulon

Toulon, 24 novembre.

(Havas.) — Deux explosions se sont produites hier soir, lundi, dans les parages de l'ancien fort de Sainte-Catherine. La police n'a pu que constater des dégâts matériels. Trois individus suspects ont été arrêtés.

SUISSE

Prix de la fondation Marcel Benoist

Berne, 24 novembre.

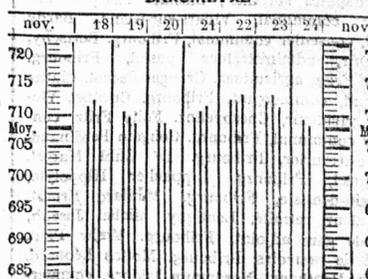
Les candidats au prix de 1932 devront présenter leur demande au secrétariat de la fondation, département fédéral de l'intérieur, jusqu'au 31 mars 1932.

D'après l'acte de fondation et les statuts, le prix sera décerné au savant suisse ou domicilié en Suisse depuis au moins cinq ans qui aura fait pendant l'année 1931 et publié jusqu'au 31 mars 1932 la découverte, l'invention ou l'étude la plus utile dans les sciences, particulièrement celles qui intéressent la vie humaine.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

24 novembre

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

nov.	18	19	20	21	22	23	24	nov.
7 h. m.	4	3	4	4	3	3	3	7 h. m.
11 h. m.	6	5	5	5	6	6	6	11 h. m.
7 h. soir	6	5	4	3	4	4	4	7 h. soir

AVIATION

La liaison France-Madagascar

Les aviateurs français Menech et Burtin, qui avaient été retardés par des tornades entre Elisabethville et Coquilhatville (Congo belge), sont arrivés à Fort-Salé le 19 novembre et à Gao le 20 novembre.

Les aviateurs comptaient arriver à Paris, sauf en cas de conditions atmosphériques défavorables, hier, lundi, dans l'après-midi.

De l'automobile à l'avion

Les usines Delage, d'où sortent les automobiles bien connues, vont prochainement entreprendre la construction de moteurs d'avions. Les accords viennent d'être signés avec la société anglaise Rolls-Royce, dont les usines Delage construiront le 600 CV.

Un nouvel hélicoptère

D'après la Gazette de Francfort, l'hélicoptère à vol vertical serait près d'être réalisé. L'ingénieur suédois, David Jette, qui travaille à son invention depuis 1914, assure être arrivé à construire un avion capable de prendre son essor et d'atterrir verticalement. Les ailes sont remplacées par un disque tournant, placé au-dessus de la machine, comme l'aile de moulin dans l'autogire de la Cierva. Ce disque rotatif a un diamètre de 11 m. L'appareil pourra atterrir dans une rue. Toute possibilité de chute est exclue. L'inventeur construira des appareils pour familles de huit personnes pour le prix de 8000 couronnes suédoises. Il suffit d'un moteur de 100 à 120 C.V. L'ingénieur n'a pas donné d'indication sur la vitesse qu'atteindra l'appareil. La première machine sera prête dans trois ou quatre mois.

Calendrier

Mercredi 25 novembre

Sainte CATHERINE, vierge martyre

Sainte Catherine d'Alexandrie, de race royale, confondit, à 18 ans, l'empereur Maximin, puis les philosophes païens et en convertit plusieurs, ainsi que l'impératrice Fausta et le tribun Porphyre, qui endurèrent avec elle le martyre, vers 310.

LA VIE ÉCONOMIQUE

La guerre de la benzine

L'Association suisse des importateurs de benzine non trustée a décidé de ne pas se rallier à la nouvelle hausse des prix de la benzine annoncée par le trust des marques Standard, Shell, B.P. et Soecal.

Echos de partout

POUR LE PAYSAGE DE LA CÔTE D'AZUR

L'été dernier, quelque chose a encore brûlé — et il n'y avait vraiment pas de quoi ! — sur le massif des Maures et de l'Estérel.

On voudrait en finir avec ces incendies périodiques qui dévastent un des plus beaux sites de la Côte d'Azur.

Un inspecteur des forêts, M. Maurice Maugin, fils du directeur du Muséum, a étudié le cas.

Il propose une élégante solution : la protection des pins maritimes par des plantations méthodiques de l'acacia decurrens, essence forestière de la famille du mimosa, gracieuse par son feuillage et par ses fleurs, apte à circonscrire la propagation des incendies.

Et l'on songe à replanter de ces acacias les espaces sinistrés d'un site qui, d'ailleurs, gagnerait par là un attrait de plus.

MOT DE LA FIN

Entre vieux amis :
— Alors, le mariage de ton fils est rompu ?
— Tu lui as dit que tu le déshéritais s'il épousait cette femme ?
— Non, c'est à elle que je l'ai dit... Une femme avertie en vaut deux.

Pour la langue française

« Certainement que tu tomberas malade si tu continues à manger si peu. » Certainement que c'est inexplicable grammaticalement. Il faut dire : « Tu tomberas certainement malade... Il est certain que tu tomberas malade... »

Une nouvelle cabane du Club alpin suisse.



La cabane de Moron (Jura bernois, dist. riel de Montier), de la section Oberhasli du Club alpin suisse, a été inaugurée dimanche, 22 novembre.

FRIBOURG

Election du Conseil d'Etat

Hier, lundi, avant l'expiration du délai fixé par la loi et l'arrêté spécial sur la matière, une seule liste a été déposée à la Chancellerie d'Etat en vue des élections du 6 décembre 1931 pour le renouvellement intégral du Conseil d'Etat. Signée par 27 représentants du parti conservateur fribourgeois et de l'Association radicale-démocratique du canton de Fribourg, elle porte les noms des candidats suivants, tous titulaires sortant de charge :

MM. SAVOY Emile, VONDERWEID Marcel, PERRIER Ernest, BUCHS Victor, CHATTON Romain, WECK Bernard, BOVET Jules.

Fribourg, 23 novembre 1931.

Le vice-chancelier d'Etat :
R. Binz.

Les listes de candidatures au Grand Conseil

DISTRICT DE LA SARINE 33 députés

Pendant la dernière législature, la députation conservatrice de la Sarine comptait 26 conservateurs et 6 radicaux. Ce district gagne un député.

Trois listes :
Une liste conservatrice, portant 27 candidats députés et 16 suppléants ;
une liste radicale, portant 27 candidats députés et 4 suppléants ;
une liste socialiste portant 21 candidats députés.

Voici la liste conservatrice :

MM. Aebly Pierre, syndic, à Fribourg. Barras Frédéric, syndic, à Lossy. Bocard Roger, syndic, au Claruz. Bovet François, caissier, à Autigny. Clément Gustave, médecin, à Fribourg. Clément Joseph, commerçant, à Fribourg. Dafflon Joseph, agriculteur, à Neyruz. Despont Adrien, agriculteur, à Corminboeuf. Despont Auguste, boucher, à Fribourg. Dubey Arthur, maître d'état, à Fribourg. Ducrest Joseph, juge de paix, à Rossens. Fragnière Antoine, imprimeur, à Fribourg. Gobet François, agriculteur, à Noréaz. Jaquet Isidore, juge de paix, à Grolley. Magnin Joseph, aubergiste, à Ecuivillens. Michel Ernest, négociant, à Fribourg. Peiry Pierre-Maxime, syndic, à Treyvaux. Piccand Casimir, agriculteur, à Farvagny-le-Petit. Rosset Alexis, caissier, à Prez-vers-Noréaz. Roubaty Aimé, syndic, à Villars-sur-Glâne. Schönenberger Antoine, boulanger, à Fribourg. Quartenoud Maxime, notaire, à Fribourg. Weck Robert, juge cantonal, à Fribourg, tous députés sortants, plus : MM. Bays Séverin, professeur à l'Université, à Fribourg. Clément Philippe, agriculteur, à Ependes. Kistler Emile, directeur, à Fribourg. Python Louis, président du Tribunal, à Fribourg.

M. Paul Joye, professeur à l'Université, qui prendra dès le 1^{er} janvier la direction des Entreprises électriques ; M. le député Léon Daguét, président du conseil d'administration des Entreprises électriques, et M. le député Alphonse Gross, à Arconciel, ont décliné une candidature.

M. Paul Joye a siégé au Grand Conseil depuis le 7 juin 1914 ; M. Léon Daguét depuis le 27 octobre 1912, avec une interruption depuis le renouvellement de décembre 1921 jusqu'au 16 octobre 1923 ; M. Alphonse Gross depuis le 18 avril 1909.

Tous trois ont été d'excellents députés. M. Paul Joye et M. Léon Daguét ont tenu, en particulier, une place de premier plan dans l'assemblée législative et ont apporté dans mainte délibération un avis d'un poids décisif.

Candidats suppléants :

MM. Weck Guillaume, juge au Tribunal, à Fribourg. Brühlhart Laurent, syndic, à Bonnefontaine. Delley Joseph, syndic, à Grandfey. Perritz Casimir, syndic, à Villarlod. Bianchi Joseph, entrepreneur, à Fribourg. Bulliard Louis, inspecteur, à Arconciel. Chatagny Henri, syndic, à Corserey. Chatton Etienne, assesseur, à La Corbaz. Curly Jules, gérant, à Fribourg. Gumy Ernest, greffier, à Avry-sur-Matran. Lorson Ernest, avocat, à Fribourg. Marchon François, syndic, à Vuisternens-en-Ogoz. Oberson Pierre, vétérinaire, à Fribourg. Page Raymond, médecin, à Cottens. Spicher Armand, conseiller communal, à Fribourg. Brugger Joseph, maître-menuisier, à Fribourg.

Liste libérale-radical :

MM. Gross Emile. Buchs Henri. Bartsch Guillaume. Wolhauser Franz. Brasey Arthur, tous députés sortants ; Bächler Joseph, conseiller communal, Villars-sur-Glâne. Bady Henri, conseiller communal, Fribourg. Bertschy, Vladimir, administrateur postal, Fribourg. Blaser Fritz, agriculteur, Granges-Paccot. Claraz Fernand, commerçant, Fribourg. Cuennet Victor, agriculteur, Chésopelloz. Folly Fritz, conseiller communal, Fribourg. Gougain Ferdinand, maître-serrurier, Fribourg. Dr. Guhl Marcel, industriel, Fribourg. Lippacher Hippolyte, médecin-dentiste, Fribourg. Maillard Ernest, instituteur retraité, Lentigny. Michel Joseph, chef de gare adjoint, Fribourg. Mohr Paul, fondé de pouvoirs, Fribourg. Mottas Léonard, syndic, Ponthaux. Nordmann Isidore, commerçant, Fribourg. Pache Louis, chef de gare retraité, Grolley. Docteur Pittet Léon, syndic, Givisiez. Saudan Emile, fonctionnaire postal, Fribourg. Schaller Jean, facteur, Fribourg. Schnewly Henri, encaisseur, Fribourg. Staedemann Werner, industriel, Le Mouret. Suter Eugène, négociant, Fribourg.

Liste socialiste :

MM. Meuwly Charles, Fribourg. Steinmann Alfred, Villars-sur-Glâne. Kohler Fritz, Morat. Maillard Gustave, Broc. Nicolet Charles, Broc. Thévenaz Gaston, La Tour-de-Trême. Schaffner Charles, Wünnwil. Comba Maxime, Montbovon. Berset Maurice, Fribourg. Blanchard Albert, Fribourg. Boschung Henri, Romont. Bourqui Fernand, Fribourg. Delamadeleine Hippolyte, Fribourg. Hermann Théodore, Fribourg. Hess Emile, Fribourg. Papaux Armand, Fribourg. Riedo Théophile, Fribourg. Roubaty Pierre, Fribourg. Sieber Arnold, Fribourg. Schmutz Canisius, Fribourg. Vaucher Edouard, Fribourg.

DISTRICT DE LA SINGINE 19 députés

Ce district gagne un député. Une liste, comprenant 17 candidats députés conservateurs-catholiques et 2 protestants, plus 9 candidats suppléants, dont un réformé.

Candidats députés :
MM. Affolter Ernest, Saint-Antoine ; Andersel Albert, notaire, Fribourg ; Blanchard Joseph, Tavel ; Boschung Franz, Ueberstorf ; Diesbach Henri, Saint-Ours ; Horner Alphonse, Schmiten ; Jek Jean, Saint-Sylvestre ; Marbach Fritz, Ueberstorf ; Offner Pierre, Planfayon ; Perler Joseph, Wünnwil ; Piller Jost, Oberschrot ; Rappo Jean, Bösingen ; Roggo Pius, Fillistorf ; Schwartz Jean, Chevrières ; Sturny Jean, Saint-Antoine ; Zosso Etienne, Heitenried, tous députés sortants ; plus :

MM. Alphonse Brügger, Jetschwil ; Amédée Brühlhart, Guin, et Franz Müller, géomètre, Schmiten, nouveaux candidats, remplaçant MM. Jean Piller, de Saint-Ours, et Edouard Fasel, de Bösingen, qui ont décliné le renouvellement de leur mandat. M. Fasel a consenti à figurer comme candidat suppléant.

M. Jean Piller siégeait au Grand Conseil depuis le 12 juillet 1930 et M. Fasel depuis le 16 novembre 1930.

M. Franz Müller, géomètre, à Schmiten, est candidat au nouveau siège dévolu à la Singine.

Candidats suppléants :
MM. Joseph Kolly, Tinterin ; Louis Riedo, Planfayon ; Pierre Bærswyl, Alterswyl ; Passer, avocat, Tavel ; Louis Brügger, Guin ; Fridolin Catillaz, Guin ; Edouard Fasel, Bösingen ; Hans Gfeller, Flamatt ; Jean Reidy, Schmiten.

DISTRICT DE LA GRUYÈRE 21 députés

Ce district perd 2 députés.

Trois listes :
Une liste conservatrice de 15 candidats députés et 10 candidats suppléants ;
une liste radicale de 17 candidats députés ;
une liste socialiste de 13 candidats députés. Nous publions ces listes dans un prochain numéro.

DISTRICT DU LAC 13 députés

La députation du Lac a compté pendant la dernière législature 6 conservateurs et 7 radicaux.

Deux listes :
Une liste d'entente comprenant 7 candidats députés conservateurs et 2 de la Bauern-Bürger und Gewerbetarbei, et 6 suppléants ;
une liste radicale de 7 candidats députés et 6 suppléants.

Liste d'entente :
MM. Louis Audergon, Courmillens ; Pierre Benninger, Salvagny ; Henri Derron, Morat ; Joseph Hayoz, Liebistorf ; Léon Monney, Misery, députés sortants ; plus :
MM. Emile Derron-Derron, à Praz ; Ernest Etter, à Champagny ; Gottlieb Johner, à Chiètres ; Jakob Schwab, ancien syndic, à Chiètres.

MM. Etter et Schwab représentent la Bauernpartei.

M. Honoré Chatton, à Barberêche, a décliné une nouvelle candidature. Il siégeait au Grand Conseil depuis le 4 décembre 1921. C'était un député assidu.

Candidats suppléants :
MM. Jakob Etter, dit Schulmeister's, à Ried ; Arsène Folly, à Courtaman ; Emile Folly, fils d'Adolphe, à Villarepos ; Emile Javet-Gaillard, à Jorensens ; Alphonse Meuwly, greffier, à Cressier ; Aloys Schorro, à Liebistorf.

DISTRICT DE LA GLÂNE 13 députés

La Glâne gagne un député. Liste d'entente sur laquelle est admis le candidat de la minorité radicale.

Candidats députés :
MM. Emile Ayer, Romont ; Gustave Criblet, Romont ; Paul Débieux, Châttonnaye ; Joseph Deschenaux, Ursy ; Joseph Dutoit, Prez ; Alphonse Gobet, Massonnens ; Eugène Grand, Romont ; Joseph Jaccoud, Promasens ; Joseph Menoud, Vuisternens ; Henri Sallin, Villaz-Saint-Pierre ; Louis Cosandey, Sivrize, députés sortants ; plus :

MM. Léon Berset, syndic, à Villarsviviaux, et Jean Oberson, président du tribunal à Romont, pour le nouveau siège dévolu au district et pour le remplacement de M. Joseph Prélaz, de Rue, qui a décliné une candidature.

M. Joseph Prélaz a siégé au Grand Conseil depuis le 24 janvier 1928 ; il y était très estimé.

M. Joseph Prélaz a consenti à figurer comme candidat suppléant.

Candidats suppléants :
MM. Joseph Prélaz, syndic, Rue ; Louis Gardon, coiffeur, Romont ; Ernest Mauron, syndic, Villarlod ; Jules Oberson, syndic, Vuisternens ; Louis Page, syndic, Orsonnens ; Emile Vaucher, conseiller communal, Romont.

DISTRICT DE LA BROYE 12 députés

Le district de la Broye perd un député. Sa députation comprenait jusqu'ici 9 conservateurs et 4 radicaux.

Deux listes :

Une liste conservatrice de 12 candidats députés et 4 suppléants ;
une liste radicale de 12 candidats députés et 6 suppléants.

Liste conservatrice :
MM. Charles Chassot, Fribourg ; Victor Chassot, Bussy ; Louis Curly, Montagny-les-Monts ; Edouard Dubey, Dombidier ; Auguste Dubey, Gletterrens ; Charles Ducry, Dompierre ; Eloi Moret, Ménières ; Fernand Torche, Estavayer-le-Lac, députés sortants, plus :
MM. Isidore Brasey, syndic, Font ; Paul Dessibourg, conseiller communal, Estavayer-le-Lac ; Gustave Chuard, greffier, Nuvilly ; Alphonse Grandgirard, syndic, Cugy.

Candidats suppléants :
MM. Albert Bächler, syndic, Vallon ; Henri Duc, d'Antonin, conseiller communal, Forel ; Oswald Volery, syndic, Aumont ; Louis Emery, ancien syndic, Vuissens.

DISTRICT DE LA VEVEYSE 7 députés

Trois listes :
Une liste conservatrice avec 7 candidats députés et 3 suppléants ;

une liste radicale avec 7 candidats députés ;
une liste agraire avec 5 candidats députés. La députation de la Veveysse était composée jusqu'ici de 4 conservateurs et 3 agrariens.

Liste conservatrice :
MM. Paul Esseiva, Flaugères ; Joseph Gaudard, Semsales ; Alfred Perriard, Porsel ; Sylvestre Pilloud, Châtel-Saint-Denis, députés sortants ; plus :

MM. Alfred Favre, syndic, Le Crêt ; Joseph Kaelin, président du tribunal, Châtel-Saint-Denis ; Paul Savoy, syndic, Attalens.

M. Kaelin était jusqu'ici député de la Broye.

Candidats suppléants :
MM. Joseph Cottet, à Bossonnens ; Emile Monnard, à Attalens ; Louis Vial, à Saint-Martin.

Cercle social universitaire

On nous écrit :
M. l'abbé Dr André Savoy a exposé, jeudi soir, dans une conférence remarquable, le problème des assurances sociales qui, depuis longtemps déjà, fait l'objet de discussions et de controverses parfois assez vives même parmi les catholiques.

S'attachant particulièrement à la loi Schulthess, il en a décelé les défauts. La simplicité et l'unité de cette loi dissimulent mal son aspect politique et social, dont l'importance prime de beaucoup le côté technique. En accordant à l'Etat seul la tâche de pourvoir à la sécurité de chacun, elle ignore complètement les responsabilités qui incombent aux individus, aux familles et aux professions. Ainsi, l'Etat, loin de protéger les organes du corps social, tend à les absorber en les dépouillant de leur mission propre. Cette loi conduit fatalement au socialisme.

L'assistance nombreuse de cette première séance du Cercle d'études fait augurer une année de travail fécond et fait envisager l'avenir social avec plus de confiance. Nous remercions sincèrement tous ceux qui ont répondu à notre appel et formulons le vœu de voir notre Cercle s'élargir de plus en plus.

Assurances sociales

La Société fribourgeoise des arts et métiers a le plaisir d'informer ses membres que, demain soir, 25 novembre, à 8 h. 1/2, aura lieu au café du Gothard une conférence de M. le Dr Emile Savoy, conseiller d'Etat, sur l'importante question des assurances sociales.

Le comité espère que tous les membres tiendront à être bien renseignés sur cet important problème.

Chute dans une grange

On nous écrit :
A la Neirigue, le jeune Marcel Wæber, âgé de quinze ans, fils de M. Wæber, aubergiste, est tombé d'un tas de foin sur l'aire d'une grange, en s'amusant avec des camarades de son âge. Il fut relevé sans connaissance, avec des côtes brisées et des lésions internes.

Le Salon d'art permanent

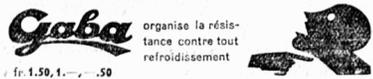
On nous prie de rappeler que, pour obtenir la carte d'entrée permanente 1932 au Salon d'art et bénéficier des avantages qu'elle procure, il est nécessaire de s'inscrire jusqu'à jeudi, 26 novembre. Après cette date, il ne sera en aucun cas remis de cartes d'entrée permanente.

Un film sportif

Le Ski-Club Fribourg a décidé, pour renouveler l'heureuse expérience faite l'année dernière, de donner une séance cinématographique avec des films traitant du sport en général et de la pratique du ski en particulier. Cette séance aura lieu jeudi prochain 26 novembre, à 3 h. de l'après-midi, et à 8 h. 1/2, au cinéma Capitole, mis obligeamment à la disposition des organisateurs.

Les spectateurs assisteront d'abord à la démonstration de la méthode d'entraînement du champion suisse de la course à pied, M. le docteur Martin, de Lausanne, puis à l'enseignement de la pratique du ski ; enfin, de magnifiques ascensions accomplies en hiver révéleront la majestueuse beauté des hautes Alpes bernoises et de l'Engadine. Ce dernier film se terminera par une chasse au renard, avec ses émouvantes péripéties.

Un nombreux public ne manquera pas d'assister à cette représentation et d'encourager ainsi les efforts tentés pour répandre et mieux faire connaître le sain et agréable sport du ski.



Appel aux bons cœurs

Il y a quelques dates, dans l'année, bien connues des âmes généreuses. D'autres personnes, généreuses aussi et très nombreuses, mais dont la mémoire est moins fidèle, aiment que ces dates leur soient rappelées. Nous nous permettons donc de rappeler la quête du premier dimanche de l'Avent, pour les sourds-muets.

Il est très désagréable d'être sourd, triste d'être muet, plus triste encore d'être tous les deux. Et si, étant sourd-muet, on est encore pauvre, n'est-on pas doublement digne de compassion ? Si les sourds-muets de l'école du Guintzet étaient tous riches, on n'aurait pas besoin de faire la quête. Malheureusement, ils sont presque tous pauvres. C'est donc une œuvre de charité bien nécessaire et bien méritoire de venir à leur secours. C'est aussi une œuvre sociale : le petit sourd-muet qui, à l'Institut du Guintzet, aura appris à parler, aura reçu une bonne éducation et une bonne instruction sera à même, plus tard, d'être utile aux siens et à la société, au lieu d'en être le fardeau.

Qu'on donne donc de bon cœur, dimanche ! Tobie disait à son fils : « Si vous avez beaucoup, donnez abondamment ; si vous avez peu, avez soin de donner de bon cœur de ce peu, car l'aumône sera le sujet d'une grande confiance devant le Dieu suprême pour ceux qui l'auront faite. »

Les instituteurs et institutrices, au dévouement desquels on ne fait jamais appel en vain, voudront bien encourager leurs élèves à verser leur petite obole pour leurs camarades sourds-muets.

L'année passée, 50 enfants, à l'Institut, ont dû être secourus par l'Association Saint-Joseph. Le nombre qu'il faudra subventionner cette année ne sera pas moindre.

La répartition des élèves au bénéfice des subsides par districts a été la suivante l'année passée :

Sarine, 8 ; Singine, 15 ; Gruyère, 7 ; Glâne, 7 ; Broye, 7 ; Veveysse, 4.

Etrangers au canton : Berne, 1 ; Lucerne, 1.

Voici le produit de la collecte de 1930 par paroisses :

Sarine

Arconciel, 29.60. Autigny, 50. Belfaux, 106. Bonnefontaine, 20. Corpataux, 20. Corserey, 14.50. Ecuivillens, 41. Ependes, 37.55. Estavayer-le-Gibloux, 18.50. Farvagny-le-Grand, 60. Fribourg : Saint-Nicolas, 410. Saint-Pierre, 320. Saint-Maurice, 60. Saint-Jean, 72. Notre-Dame, 30.40. Ursulines, 35. Bourguillon, 12.20. Givisiez, 24. Grolley, 18. Lentigny, 25. Marly-le-Grand, 107.80. Matran, 34. Neyruz, 29. Onnens, 21.50. Ponthaux, 28. Praroman, 39. Prez-vers-Noréaz, 71. Rossens, 16. Treyvaux, 25. Villarlod, 18. Villars-sur-Glâne, 62. Vuisternens-en-Ogoz, 28. Cottens, 30.

Total pour la Sarine : 1,913 fr. 05.

Singine

Allerswyl, 50. Bösingen, 31. Guin, 80. Chevrières, 20. Heitenried, 40. Planfayon, 52. Plasselb, 9. Dirlaret, 28.50. Saint-Antoine, 20. Saint-Sylvestre, 12. Saint-Ours, 12.05. Schmiten, 40. Tavel, 44. Ueberstorf, 35.10. Wünnwil, 34.55.

Total pour la Singine : 508 fr. 20.

Gruyère

Broc, 265. Albeuve, 43. Avry-devant-Pont, 55. Bellegarde, 18.40. Botterens, 13. Bulle, 300. Cerniat, 27. Charnay, 40. Corbières, 17. Crésuz, 26.15. Echarlens, 55. Estavannens, 17. Grandvillard, 33. Gruyères, 120. Hauteville, 27. Lessoc, 20. Montbovon, 51. Morlon, 19. Neirivue, 24. Le Pâquier, 31. Pont-la-Ville, 18. Riaz, 84. La Roche, 27. Sales, 74.45. Sorens, 38.50. Les Sciernes, La Tour-de-Trême, 67. Vaulruz, 26. Villars-sous-Mont, 20. Villarlod, 21. Vuadens, 46. Vuippens, 40. Marsens, 28.40.

Total pour la Gruyère : 1,691 fr. 90.

Lac

Morat, 20. Cormondes, 65. Barberêche, 48.80. Courtion, 46. Cressier, 39. Villarepos, 21. Wallenried, 22. Wallenbuch, 13. Bellechasse, 15. Guschelmuth, 10.50.

Total pour le Lac : 300 fr. 30.

Glâne

Berlens, 13. Billens, 18. Châtelard, 32.50. Châttonnaye, 37. Graugettes, 19. La Joux, 14. Massonnens, 30. Mézières, 34.50. Mides-Toray, 14. Orsonnens, 33. Promasens, 65. Romont, 294.55. Rue, 43. Sivrize, 48. Torny-le-Grand, 14. Ursy, 70. Villarlod, 18. Villarlomboud, 20. Villarsviviaux, 25. Villaz-Saint-Pierre, 50. Vuisternens-devant-Romont, 103. Chapelle-sur-Oron, 27.

Total pour la Glâne : 1,008 fr. 55.

Broye

Aumont, 16. Bussy, 15. Cheyres, 14.80. Cugy, 43. Delley, 60. Dombidier, 70. Dompierre, 31. Estavayer-le-Lac, 144.50. Fétiigny, 21. Font, 47. Forel-Autavaux, 4. Gletterrens, 34. Léchelles, 40. Lully, 15.50. Mannens, 17. Ménières, 27. Montagny, 44. Montbrelloz, 25. Montet, 29. Murist, 33. Nuvilly, 22. Ruyres-les-Prés, 12.15. Saint-Aubin, 65. Seiry, 18. Surpierre, 80. Vuissens, 50.

Total pour la Broye : 973 fr. 95.

Veveysse

Attalens, 95. Châtel-Saint-Denis, 202. Le Crêt, 75. Porsel, 60. Progens, 15.40. Remaufens, 23. Saint-Martin, 70. Semsales, 60. Bossonnens, 6.

Total pour la Veveysse : 606 fr. 40.

RÉCAPITULATION

Sarine	Fr. 1913.05
Singine	> 502.20
Gruyère	> 1691.90
Lac	> 300.30
Glâne	> 1008.55
Broye	> 973.95
Veveysse	> 606.40
Total	Fr. 7002.35
Divers	> 75.—
Total général	Fr. 7077.35

Les conservateurs glânois

On nous écrit :
Les conservateurs du district de la Glâne ont tenu, dimanche après midi, à Romont, une vibrante réunion, sous la présidence de M. Grand, conseiller national. La grande salle de l'hôtel du Lion d'Or était remplie par les représentants de toutes les communes du district.

M. Grand, après avoir adressé aux délégués de cordiales paroles de bienvenue, a rendu hommage au bon sens, à la discipline et à la fidélité dont les citoyens glânois ont fait preuve lors des dernières élections au Conseil national. Il a exprimé sa satisfaction et ses félicitations aux divers comités locaux dont la collaboration active et intelligente a permis d'enregistrer de si réjouissants résultats. Puis, l'orateur a fait un intéressant exposé sur les œuvres accomplies et sur les différentes initiatives prises par notre autorité législative dans l'intérêt général de nos populations. Il a fait ensuite remarquer que la Glâne avait droit à un treizième et nouveau siège au sein du Grand Conseil d'après les résultats du dernier recensement. Il a annoncé l'entente survenue entre le parti conservateur et la minorité radicale dans la Glâne en vertu de laquelle un candidat radical et son suppléant figureront sur la liste commune.

M. le préfet Bondallaz a succédé à la présidence pour procéder à l'établissement de la liste des députés et de leurs suppléants au Grand Conseil.

Onze députés sortants ont été confirmés dans leurs fonctions. M. Prélaz, député sortant, ayant décliné une nouvelle candidature, a été remplacé par M. Berset, syndic, à Villarsviviaux. Le nouveau siège a été attribué à M. Oberson, président du Tribunal de la Glâne, à Romont.

M. Savoy, conseiller d'Etat, en apportant ses félicitations les plus chaleureuses aux conservateurs glânois, a fait un bel exposé des problèmes des assurances sociales et du projet de loi fédérale. Il en a recommandé le rejet.

M. Chatton, conseiller d'Etat, s'est dit heureux de reprendre contact avec sa chère population glânoise qui forme un véritable bastion dans la grande famille conservatrice fribourgeoise. Il a traité également des assurances et a exposé avec compétence la question de la loi sur le tabac. Il a invité les électeurs à appuyer de leur vote ce projet.

L'assemblée a pris la décision de rejeter la loi sur les assurances et d'accepter, par contre, celle qui est relative au tabac.

Après cette première réunion de délégués, il y a eu l'assemblée générale des membres du Cercle catholique glânois. M. le préfet Bondallaz, président, a constaté le développement réjouissant de la famille conservatrice glânoise et a relevé la féconde activité déployée par les membres. Il a signalé le nombre relativement élevé des nouveaux adhérents et a félicité tout particulièrement le groupe des jeunes conservateurs pour l'entrain et l'enthousiasme avec lesquels ils travaillent.

Les conservateurs broyardes

On nous écrit :
Les conservateurs de la Broye avaient envisagé la situation politique du district en admettant la possibilité d'une entente avec les radicaux. Le comité du district avait, à cet effet, préparé une liste d'entente et une liste de combat, en déclarant attendre les propositions des radicaux jusqu'à dimanche à midi, l'assemblée devant avoir lieu à 3 h. de l'après-midi. Aucune nouvelle n'étant arrivée de la part des radicaux, les conservateurs de la Broye, conformément à la décision du comité de district, se sont décidés pour la liste de combat.

Sous-direction Lausanne
A. Thélin 7509
Agence générale à Fribourg
Perrin et Weck

Meilleur Laxatif
GRAINS DE VALS
un seul résultat lendemain matin

Automobilisme

L'épreuve d'endurance allemande

L'épreuve de démonstration, organisée par l'Automobile-Club d'Allemagne sur l'autodrome de Nurburg-Ring, dans l'Éifel, a pleinement réussi. Elle a pris fin après les 30 jours de marche consécutive imposés.

Elle a donné lieu à des constatations très intéressantes. Tout d'abord, la moyenne horaire et le kilométrage total imposés ont été largement dépassés, aussi bien par les voitures de tourisme que par les camionnettes, qui ont parcouru entre 25.000 et 30.000 kilomètres. Rappelons que la démonstration était, avant tout, touristique.

Il y eut quelques défaillances de pièces, mais moins importantes qu'on aurait pu le supposer en raison de la valeur et de la rigueur de l'effort demandé aux moteurs.

Côté pneumatiques on a constaté que des bandages sortis récemment d'usine avaient une durée double de ceux employés après un certain séjour en magasin.

En ce qui concerne les moteurs, on a eu la confirmation de la nécessité absolue d'un « rodage » assez sérieux, les moteurs en présence n'ayant donné leur rendement maximum qu'après quelques milliers de kilomètres. On ne saurait trop rappeler aux automobilistes qu'un véhicule doit être l'objet de certains ménagements lors de sa mise en service.

La consommation en carburant fut moins élevée avec le mélange essence-benzol-alcool qu'avec le mélange essence pure.

L'état mécanique du moteur a, lui aussi, exercé une heureuse influence sur la consommation et sur l'efficacité du graissage.

Le renouvellement de l'huile de graissage par petites quantités, et souvent, semble avoir été préférable au procédé, couramment employé, du plein fait après un parcours prolongé.

En résumé, sous un contrôle rigoureux, on a acquis la conviction de la perfection mécanique du véhicule moderne et des possibilités très grandes d'une voiture bien construite et surtout bien conduite.

Le caoutchouc dans l'automobile

La campagne en faveur du silence et du confort a amené l'extension de l'emploi du caoutchouc dans la construction automobile.

Aussi enregistre-t-on une marche parfaitement silencieuse des voitures modernes. Primitivement employé dans la construction du pneumatique, le caoutchouc trouve sa place aujourd'hui sur le châssis. Il est employé dans la plupart des articulations, aux différents points de suspension du moteur, entre le pont-arrière et les ressorts, entre la caisse de la carrosserie et les ailes, dans la carrosserie elle-même.

La construction motocycliste

Les constructeurs belges viennent, à leur tour, à la bicyclette à moteur. C'est ainsi que Saurer annonce la sortie prochaine d'une petite machine légère, équipée en motocycliste, avec un moteur à deux temps de 150 cm³ de cylindrée.

En Suisse, Motosacoche va, paraît-il, construire un moteur de 100 cm³ pour bicyclette.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.



Le premier office d'anniversaire

pour le repos de l'âme de

Monseigneur Dr Franz STEFFENS

professeur à l'Université

prélat de la Maison de Sa Sainteté Pie XI

aura lieu jeudi, 26 novembre, à 8 heures, à l'église des RR. Pères Cordeliers.

TRANSPORTS FUNÈBRES A. MURITH S. A.

FRIBOURG Cercueils - Couronnes - Automobiles funéraires



Monsieur et Madame Aloys Maradan et leurs enfants, à Lausanne; M^{lle} Adeline Maradan, à Genève; M. et M^{me} Arthur Maradan et leur fille, à Fribourg; M. Joseph Maradan, à Genève; M. Eugène Maradan et sa fiancée, à Marseille; M. Henri Maradan, à Vendôme (France); M. François Maradan, à Genève; M^{lle} Yvonne Maradan, à Fribourg; M. Fabbé Maradan, aumônier à l'hôpital des Bourgeois; M. et M^{me} Bavaud-Maradan et leurs enfants, à Renens; M^{me} Cézarine Maradan et ses enfants, à Fribourg; M. et M^{me} Décaillet-Maradan et leurs enfants, à Fribourg; M. Eugène Maradan, à Estavayer-le-Gibloux; M^{me} veuve Placide Maradan et ses enfants, à Bulle, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Antonin MARADAN

leur cher père, beau-père, grand-père, frère, oncle et cousin, pieusement décédé, le 23 novembre, dans sa 64^{me} année, après une longue et pénible maladie, muni des sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement aura lieu mercredi, 25 novembre, à 8 heures, à la chapelle de l'hôpital des Bourgeois.

Chapelet à 6 heures du soir, chambre 18.



L'Edilité de la ville de Fribourg

fait part du décès de son regretté ouvrier

Monsieur Antonin MARADAN

décédé à l'âge de 64 ans.

L'office d'enterrement sera célébré à la chapelle de l'hôpital des Bourgeois, mercredi, 25 novembre, à 8 heures.



L'« Avenir »

société de secours en cas de maladie

fait part du décès de son membre actif

Monsieur Antonin MARADAN

L'enterrement aura lieu mercredi matin, à 8 h., à l'hôpital des Bourgeois.



La famille Guillaume, à Fribourg, et la parenté font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Anna MÜLHOUSE

tertiaire de Saint-François.

décédée le 23 novembre, à l'âge de 69 ans.

L'office d'enterrement aura lieu à la cathédrale de Saint-Nicolas, mercredi, à 8 h. 1/2. Départ du domicile mortuaire : rue de Morat, 260, à 8 heures 1/4.



L'OFFICE D'ANNIVERSAIRE

pour le repos de l'âme de

Madame Marie Auderset-Guillain

aura lieu, jeudi, 26 novembre, à 8 h. 3/4 du matin, à l'église des R. Pères Cordeliers, à Fribourg.

Bonne famille catholique du Jura bernois demande Pensionnat près Lausanne, demande, pour le 15 janvier,

jeune fille institutrice

de 18 à 22 ans, sérieuse et travailleuse, comme bonne à tout faire. — Ecrire, avec certificats et références, sous chiffres L. 20155 L., à Publicitas, Lausanne.

AU CAPITOLE

Jusqu'à mercredi, 25 novembre (incl.).

Un film gai d'Henry Roussel

ATOUT CŒUR

Location chaque jour, de 17 à 19 h. Téléphone 1300. 105-31 F

Plus nécessaire de se raser

sans rasoir, savon, et appareil, vous obtiendrez une peau lisse et douce par l'emploi de



AMY fait disparaître immédiatement tous les poils désagréables du visage, des aisselles, des bras, des jambes, etc., sans brûlures, boutons, cicatrices, peau enflammée, absolument sans danger. Rend la peau blanche et douce comme du velours. POUR DAMES ET MESSIEURS, indispensable pour se raser sans rasoir.

PRIX : en poudre (env. 15 emplois), Fr. 2.25 pr mess., crème (prête à l'usage), Fr. 3.25 pr dames. Pour introduire rapidement cet intéressant produit, nous accordons à tous les lecteurs de « La Liberté », jusqu'au 31 déc., le prix réduit de Fr. 1.75 (plus frais).

ATTESTATIONS : Une dame nous écrit de Bellinzone : J'ai essayé la poudre dépilatoire que vous m'avez adressée et j'en suis très satisfaite. Je ne crois pas qu'il existe un produit meilleur pour faire disparaître les poils superflus sans nuire à la peau.

Un monsieur nous écrit de Z : Il y a quelques semaines, j'ai reçu un envoi de poudre à raser. J'en suis très content et vous prie de m'en adresser 3 doses.

M. J. St. de Bâle nous écrit : Je suis très satisfait de votre poudre à raser AMY. Le résultat est tout à fait surprenant. Je l'ai recommandé à quelques camarades qui veulent aussi l'essayer. Je vous prie de m'en adresser 3 doses contre remboursement.

M. K. Frick-Haas de Rekingen nous écrit : Nous sommes très surpris des résultats obtenus avec votre poudre à raser AMY et vous commandons par la présente 10 nouvelles doses à prix réduit. Nous comptons sur la prompte livraison. K. Frick-Haas.

M. M. D. de Bâle nous écrit : Votre produit surpassait certainement les produits concurrents, il ne produit aucune irritation de la peau, les résultats sont certains, et son odeur est très agréable. Après un premier essai, on en fait un emploi permanent. Commandez aujourd'hui encore aux prix réduits ! Fabrication — AMY, KAISER-AUGST 70

Un homme actif

aimant visiter la clientèle, trouverait occupation dans notre service extérieur. Activité soutenue par organisation étendue et intense réclame. Gain élevé. Offres détaillées, à la main, avec photo, à

V. CONZETT & HUBER

DÉPARTEMENT ASSURANCE POPULAIRE «VITA» MORGARTENSTR. 29, ZURICH, 4.

Gratis

A louer, au centre de la ville, appartement

1 chambre et 1 cuisine, dépendances et part à la buanderie. S'adresser sous chiffres P 41438 F, à Publicitas, Fribourg.

A LOUER

joli appartement, 3 chambres, cuisine, cave, galeas et jardin, aux environs de Fribourg. S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 15635 F.

Remise gratuite du prix courant général indiquant les prix d'un riche assortiment de paquets, ainsi que celui des albums et accessoires nécessaires au collectionneur.

Ed.-S. ESTOPPEY

Grand-Chêne, 1, Lausanne

Grandes caisses vides A VENDRE

S'adresser à la Grande Cordonnerie Kurth, Fribourg. 15636 F

Pour l'estomac, le coeur et les nerfs,

le Café de malt Kneipp-Kathreiner est le plus salubre — des milliers de médecins le confirment.

Mais — il est non seulement sain et nourrissant — sa saveur est délicieuse et son goût exquis!

C'est vraiment la meilleure boisson de famille!

Le paquet de 1/2 kg. ne coûte que 75 cts. et suffit pour plus de 100 tasses.



Malterie et Gruellierie Soleure

Voyageur routiné

et connaissant si possible la branche radio est demandé par la maison

Charrière & Cie. à Bulle (Fribourg)

pour la vente d'appareils de radio de toute 1^{re} qualité, dans le canton de Fribourg. Doit être conducteur d'automobile exercé. Fixe, provisions et frais de voyage. Références de 1^{er} ordre exigées. 51-22

Faire offres détaillées avec photo, copies de certificats et en indiquant références.

Enchères de bétail

Pour cause de cessation d'exploitation, le soussigné vendra par voie d'enchères publiques, le mercredi, 2 décembre, à 2 heures, à son domicile, Fontanaux, Echallens, son bétail pie-noir, consistant en :

- 9 vaches de 3 à 8 ans, portantes, 2 génisses de 2 ans, portantes, 1 génisse d'une année et une jument, ainsi que 1 faneuse, 1 char à pont, 1 charrette de Charmey, 1 caisse à purin et 1 pompe. 3517

L'exposant : Jules, Gremaud, ECHARLENS.

AVIS

J'avise le public de la ville et des environs que je suis fournisseur de moulés de foyards, sapin, chêne, cunneaux, fagots de foyards, sapin, ligures et écorces de sapin secs, à bas prix. A vendre une grande quantité de fumier de vaches et chevaux; en plus pommes de terre, Industrie 11 fr. les 100 kg., mille fleurs 11 fr. franco domicile. Se recommande : Jean Egger, Ecuivillers, 4142

Avis important

A vendre une quantité de LITS DE FER pour enfants, provenant d'une liquidation de fabrique suisse.

- 1. modèle d'après dimensions, depuis 18 fr.
- 2. modèle plus riche, dimensions, depuis 22 fr.

Autres modèles à bas prix. 9-25 F

Maison Vve Ant. COMTE

FRIBOURG

Mariage

Veuf, 40 ans, avec petite famille, place stable avec avoir, désire faire connaissance en vue de mariage de demoiselle ou dame de 28 à 40 ans. Ecrire sous chiffres P 15650 F, à case postale 8900, Fribourg.

Camion - Saurer

40 HP., Moteur A. D., 5 tonnes, pneumatiques à l'avant, équipement électrique. En très bon état. 15638 S'adr. : Moulin de Marly, tél. 256.5 et 12.72.



Nouvelles séries

Souliers daim, brides, bruns, La paire Nos 35-41
noirs Fr. 9.80
décolletés

Fabrication suisse

KURTH, Fribourg

A remettre, tout de suite ou date à convenir, bel appartement

trois chambres, véranda, grand soleil. Prix : 100 fr. par mois. S'adr. sous P 15633 F, à Publicitas, Fribourg.

On demande à louer

un domaine d'environ 20-25 poses. Entrée tout de suite. S'adresser sous chiffres P 15578 F, à Publicitas, Fribourg.

Cinéma Capitoile

FRIBOURG

Jeudi, 26 novembre 1931,

matinée, à 15 h. ; soirée, à 20 h. 30.

Séance cinématographique organisée par le Ski-Club, Fribourg

L'école des sports

L'art du ski

Excursions en ski dans les hautes Alpes suisses

LA COUSINE INCONNUE

par Charles FOLEY

Annie répondit à Jacquelin :

— J'en suis sûre. C'est pourquoi je ne me lasse pas de vous entendre.

— Merci, mademoiselle. Ça me console de penser que ma mémoire peut encore servir à quelqu'un. Monsieur le marquis avait sept ans de plus que moi. Quand j'aurai atteint son âge, je serai où il est ! Bientôt mon souvenir de rares et fugitifs réveils. Alors, personne au monde, ne pourra plus savoir les humbles petits faits qui contribuèrent au grand passé de cette demeure. Les touristes, en levant le nez vers cette coupole, diront : « Tiens ! Vénus, Junon, Neptune et Mars ! » Ils tourneront les talons sans se douter qu'ils viennent de contempler, Peints d'après nature, Diane de Poitiers, Catherine de Médicis, Coligny et le jeune Charles IX !

Porte fermée, ajouta Jacquelin, de plus en plus triste, ce sera quelque chose de fini. La Tour retombera dans le silence et le mystère de l'oubli.

— Non, dit Annie, consolante, car je n'oublierai pas, moi ! Si je me marie, je raconterai ce que vous me dites à mes enfants, qui le raconteront aux leurs, et cela se perpétuera de génération en génération. Vous le voyez, Jacquelin, ce n'est pas près d'être fini comme vous le croyez.

Déridé, le vieux brave homme s'écria, en reconnaissance naïve :

— Ça, c'est parler ! Mademoiselle mériterait de devenir une vraie Vercy !

Troublée, Mlle Bermond ne put se tenir de songer que le jeune marquis n'était pas Chevalier de Malte et se défendait de penser au célibat.

— Comment cela ne te fatigue-t-il pas ? Comment peux-tu prêter l'oreille aux racontars de Jacquelin ? Pour moi, j'ai tellement entendu parler de Vercy et de ses splendeurs que, dès seize ans, ennuyée et blasée, je n'écoutais et ne regardais plus rien autour de moi. Notre glorieux passé, le Manoir de nos pères, quelle obsession ! Quel thème à dissertations interminables ! Mon enfance, ma jeunesse en furent empoisonnées. Quoique la demeure fût immense, je m'y sentais en cage. Ordonnée, réglée minute par minute, hermétiquement fermée au plus minuscule hasard, l'existence y coulait dans une somnolence morne. Tu ne peux pas t'imaginer ce que c'était !

— Ma mère, cependant...

— Oh ! du temps de ta mère, notre vie avait déjà beaucoup changé : ce n'était plus que monotone ! Je reconnais d'ailleurs que Anac-Marie s'y plaisait... Emeric, Hubert aussi... et toi-même...

— Vercy me captive... C'est un enchantement !

— Ou bien un maléfice ! Moi je ne peux pas m'y faire. Je m'y sens neurasthénique.

— Vous n'êtes cependant pas triste.

— Parce que ta venue me met du soleil plein le cœur ! Surtout, je t'en supplie, ne pousse pas le jeune marquis sur le chapitre de nos illustres origines. Quand il enfourche ce dada de famille, il est, pour ne pas dire barbañt, presque aussi somnifère que mon pauvre Emeric !

— Peut-être exagérez-vous, tantine.

— Bien entendu que j'exagère... Où serait l'avantage d'être loquée ?

— L'oncle Emeric devrait avoir grande allure.

— Oui, dit la doñaire plus sérieuse, mon frère, même vieux, en imposait encore. Mais ton cousin, je l'avoue, avec sa jeunesse, son élégance et haute silhouette, est encore plus décoratif.

— Le trouvez-vous beau, tantine ?

— Il se peut qu'il soit beau ; mais sa beauté ne me dit rien. Elle arrête et retient le regard sans rien laisser voir de son âme. Comment admirer la perfection d'un visage inexpressif ? C'est un masque sous lequel tout est mystère. De plus, Hubert est fat...

— Peut-être... sans le savoir ?

— C'est un rude et beau gars que notre maître ! disent les gens de Vercy. Et cela explique l'ascendant que, même du temps de son oncle, ton cousin avait pris sur nos villageois. Ils font bon ménage avec leur châtelain, soit qu'une longue servitude ait rendu nos paysans dociles, soit qu'Hubert sache les prendre... en ne faisant rien pour ça ! Sans bien connaître les hommes, il s'entend à les manier et à s'en servir. Cet entretient ne prouve aucune psychologie. Mon neveu assume si facilement les responsabilités qu'on peut se demander s'il en a conscience. Il a de l'auto-

rité, parce qu'il sait vouloir immédiatement ; on ne raisonne pas ses ordres, parce que jamais il n'en donne la raison. Et, dans un tel milieu de routines séculaires, c'en est assez pour que tout aille... à peu près bien !

Souvent distraite aux boutades de sa tante, Annie y prêtait, cette fois, autant d'attention qu'aux propos de Jacquelin. C'était à croire que, pour elle, château et châtelain ne faisaient qu'un. L'éloge de Bathilde contenait tant de réserves que la jeune fille, incertaine, souhaita plus de précisions.

— Vous jugez M. de Vercy résolu, énergique et patient ?

— Oui, mais distant, hautain, il demeure pourtant accessible à la flatterie... ce qui est une faiblesse.

— M. Hubert fut, pour moi, si courtisot...

— Dis correct. Il a le respect des plus banales convenances. Bien-séance, bon ton, bonne tenue, c'est avec ces mots-là, pauvre gosse, qu'on saurait sa bouillie ! La forme, chez lui, ne rend le fond que plus impénétrable. Discret et concentré, il ne se raconte jamais et jamais n'a besoin de confident.

— Quel sévère portrait !

— On peut critiquer Hubert sans se gêner : il a si peu de souci de ce qu'on pense de lui ! Sa superbe assurance n'en est nullement troublée. Quand on lui rend service, il croit vous faire plaisir. Tout jeune, il s'est juché de lui-même sur un tel piédestal qu'on ne pourra de si tôt l'en faire dégringoler. Il est inébranlable !

Annie avait déjà du beau cousin bien meilleure opinion. Toutefois, les assertions de Bathilde renfermaient assez de vérités pour

lui donner à réfléchir. Elle eût voulu s'éclairer davantage. Mais, impatiente et fouguese, la douairière coupa court à l'enquête.

— Je t'en prie, ma mignonne, ne me parle plus de Vercy, ni de la famille : ça devient indigeste ! Fais-moi un peu de musique : ça nous changera.

Le piano à queue se trouvait dans un salon attenant à la bibliothèque. En virtuose experte, mais sans se faire prier, Mlle Bermond joua un Nocturne de Chopin, Le soir de Schumann, Le lac vert de V. d'Indy, et Cordoba d'Albeniz.

La vieille dame exultait :

— Quel sentiment ! Quels doigts ! C'est merveilleux ! Je resterais là, jour et nuit, en extase, à l'entendre. Avec, chaque soir, un petit concert comme ça, tu me ferais aimer Vercy ! Encore un morceau, ma chérie ! Et, tant pis si, dans son cabinet proche, Hubert, qui n'est pas plus musicien que ma pantoufle, peste et nous envoie au diable !

Annie se leva et ferma le piano.

— Il nous sera bien facile de choisir un autre moment, dit-elle. M. de Vercy est si rarement là ! (A suivre.)

VIENT DE PARAITRE
Meyen
La force d'âme
Ses applications dans la vie.
Prix : 3 fr.
AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
FRIBOURG
130, Place St-Nicolas et Avenue de Pérolles, 38

Cette année

chez

KNOPT

FRIBOURG

Demandez notre catalogue
des

JOUETS

en séries

50 ct. 75 ct. 95 ct. 1.45 1.95 etc, etc.

EXPOSITION

de

Jouets

et articles de Noël

dans nos magasins confec-
tions et modes, immeubles
du Dr Comte

Rue de Romont, 35

CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE FRIBOURG

fait des prêts à longs termes par obligations hypothécaires
amortissables sans commission initiale. Intérêt actuel, des nou-
veaux prêts

4 3/4 0%

et accepte des dépôts en carnets d'épargne à des conditions
favorables. 226-1

A louer, à Broc

dans maison neuve, au centre du village

3 magasins

avec grande vitrine et dépendances, apparte-
ment si on le désire. 3506 B

Pour tous renseignements, s'adresser à
L. WAEBER, architecte, BULLE.

Vente juridique d'objets mobiliers

Samedi, 28 novembre 1931, dès 13 h. 1/2,
à la salle des ventes, Maison de justice, à Fri-
bourg, l'office vendra, au plus offrant et au
comptant : 4 lits, 1 couchette, 8 tables de nuit,
5 lavabos, 6 étagères, 20 chaises, 2 armoires,
1 machine à coudre, 10 tables, 1 lot vaisselle
et ustensiles de cuisine, 1 lot habits, rideaux
et linges, etc., etc. 15640

Office des faillites de la Sarine.

A VENDRE un TAURILLON

rouge et blanc, âgé de
12 mois, avec marque mé-
tallique.
S'adr. sous P 15609 F,
à Publitas, Fribourg.

A VENDRE

1 calorifère, à l'état
neuf, pouvant servir pr
atelier ou grande salle.
S'adresser à M. Caille
Jean, président de pa-
roisse, à Estavanneas.
Le Secrétaire paroissial.

Cardinal Lépicier

Le monde invisible

Le spiritisme en face de la théologie catholique

Prix : 6 fr.



AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL

130, Place St-Nicolas et Avenue de Pérolles, 3
FRIBOURG

Avis important pour cordonniers

Pour les réparations des snow-boots de caout-
chouc et semelles de crêpe, adressez-vous à la

rue de Lausanne, 65

Sur désir, démonstration pratique sans engagement

Toutes les fournitures pour crêpe et

caoutchouc au plus bas prix du jour

Se recommande : 15637

A. LENHART

COMMERCE DE CUIRS ET CORDONNERIE

Journal catholique de-
mande jeune

aide- rédacteur

S'adresser par écrit, s.
chiffres 5235, Publitas,
Fribourg.

A vendre une jolie

Maison

bien située, rapport 9 %.
S'adresser par écrit s.
chiffres P 15625 F, à Pu-
blitas, Fribourg.

Radio d'abord en location!

Installations complètes
avec haut-parleur pour un loyer
mensuel à partir de 10.- Frs.

Appareils General-Motors-Lorenz

• Philips-Telefunken •

Catalogues gratuits

Steiner

Steiner S.A. Spitalgasse 4 - Berne

Fribourg - Théâtre LIVIO

Mercredi, 25 novembre à 20 h. 30.

Une représentation officielle du

Théâtre de la Porte-Saint-Martin

LE MAITRE DE FORGES

Pièce en 4 actes et 5 tableaux, de G. Ohnet.
Prix des places : de Fr. 2.- à 1.50 (impôt en plus).
Location au magasin de musique L. von der Weid.

Bonbons
au
Genièvre
très forts,
tréchauffants
Dr. A. W. Bander S.A.
Berne.

Lait
Guigoz
pour
estomacs
délicats



LAIT GUIGOZ S.A.
YVADENS (GRUYÈRE)

On demande, dans bonne
famille catholique de la
campagne,

jeune fille

désirant apprendre l'alle-
mand.
S'adresser sous chiffres
P 15627 F, à Publitas,
Fribourg.

Vous trouverez

à Romont, chez M. Glar-
don et chez M. Rieben,
coiffeurs, la lotion tant
cherchée par vos cheveux :
Le Triébogène, 71-12



L'Armonica-
Cooperativa
STRADELLA
le 35781
roi des accordéons

Agent général
pour la Suisse :
L. C. MARGOT
Rue Centrale, 8
LAUSANNE

Zürich
les bons repas
le bon logement
les prix modérés
chez cette Dame
ELITE HOTEL
à la Bahnhofstrasse
au centre de la ville
dans situation
tranquille
Garage

Stores

pour fenêtres, balcons, magasins

Nouveaux tissus

RÉPARATIONS — SERVICE RAPIDE

Se recommande : Fr. Bopp, tapissier,
rue du Tir, 8, Fribourg. Téléphone 7.63.

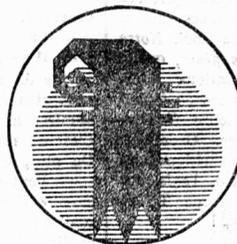
Un revenu élevé

vous oblige à prendre des précautions
contre la possibilité des années difficiles.
En tout temps subsiste la question: Suis-
je assuré, Suis-je suffisamment assuré?
Examinez donc cette question en ayant
sous les yeux notre prospectus général,
qui contient les indications désirables
sur nos nombreuses combinaisons d'as-
surances.

LA BÂLOISE

Compagnie d'assurances sur la vie
Fondée en 1864

Attribution, pour l'année 1930, aux fonds des bé-
néfices réservés aux assurés avec participation:
15,8 millions de francs suisses.



Agence générale de Fribourg:
Max Douze, Place de la gare 10